



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Janvier 2017

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CREDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, de la revue des assurances de financement et de la demande de dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le Conseil d'administration, selon la procédure du défaut d'opposition, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 4 novembre 2016 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et la politique économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 décembre 2016.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités centrafricaines au FMI *
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités centrafricaines*
Protocole d'accord technique

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 16/576
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
21 décembre 2016

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431
États-Unis d'Amérique

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord au titre de la FEC en faveur de la République Centrafricaine et approuve un décaissement de 16,8 millions de dollars

Le 21 décembre 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹ en faveur de la République Centrafricaine (RCA). Le Conseil d'administration a pris sa décision selon la procédure de défaut d'opposition². L'achèvement de la revue permet un décaissement de 12,525 millions de DTS (environ 16,8 millions de dollars), ce qui portera le total des décaissements au titre de l'accord à 25,05 millions de DTS (environ 33,6 millions de dollars).

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC en faveur de la RCA le 20 juillet 2016 (voir [communiqué de presse n°16/352](#)) pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 111,9 millions de dollars, ou 75 % de la quote-part de la RCA au FMI).

L'exécution du programme jusqu'à fin août a été satisfaisante. Tous les objectifs quantitatifs et indicatifs ont été atteints, à l'exception du critère relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs, pour lequel les autorités prennent des mesures correctives. L'amélioration dans la mobilisation des recettes fiscales, quoique conforme à l'objectif du programme, reste fragile. Toutes les réformes structurelles ont été mises en œuvre, quoiqu'avec du retard.

Cependant, un regain de violence freine la reprise naissante, avec des perturbations du commerce et de l'agriculture, et le taux de croissance pour 2016 est de 4,5 %, soit moins que prévu initialement dans le programme. En outre, le regain de violence a entraîné une hausse des prix à la consommation. L'amélioration de la sécurité est une condition préalable à la bonne exécution du Plan national de redressement et de la consolidation de la paix du gouvernement, visant à renforcer la cohésion nationale et redresser l'économie centrafricaine.

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements. Les détails de l'accord en faveur de la République Centrafricaine sont disponibles à l'adresse www.imf.org/external/country/CAF.

² Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.

Il est essentiel que les autorités mettent en œuvre résolument leur programme de réformes structurelles pour favoriser la croissance économique et réduire la pauvreté. Une meilleure mobilisation des ressources intérieures, qui restent extrêmement faibles, facilitera une augmentation des dépenses dans les secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation, la sécurité et l'investissement public. L'examen prévu de la politique fiscale, le renforcement en cours de l'administration de l'impôt et la rationalisation des exonérations fiscales devraient ramener progressivement les recettes fiscales à leur niveau potentiel. Les réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques, ainsi qu'à améliorer la gestion de trésorerie et la transparence de l'exécution du budget sont en bonne voie. Il sera essentiel de renforcer le dispositif institutionnel de manière à mieux coordonner l'assistance technique des partenaires au développement afin de renforcer les capacités, d'améliorer la gouvernance, d'encourager le développement du secteur privé et d'attirer des investissements directs étrangers.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

5 décembre 2016

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Relation avec le FMI : l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine (RCA), dont le montant s'élève à 83,55 millions de dollars (75 % de la quote-part), a été approuvé le 20 juillet 2016. Il soutient le programme de réformes lancé par les autorités pour rétablir la stabilité macroéconomique, stimuler la croissance et la création d'emplois, réduire la pauvreté et renforcer les capacités de résistance aux fragilités existantes.

Contexte : malgré les efforts de concertation déployés à l'endroit de tous les groupes armés, la situation sécuritaire s'est dégradée ces deux derniers mois, ce qui a freiné la reprise qui avait pris forme pendant les huit premiers mois de l'année, et déclenché une hausse des prix à la consommation. Le principal défi à relever par les autorités est de mobiliser davantage de recettes intérieures et de créer l'espace budgétaire nécessaire pour assurer la prestation des services sociaux et réaliser des projets d'infrastructures.

Résultats du programme : en dépit de la situation sécuritaire difficile, les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés, exception faite de celui concernant la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs (à cause des insuffisances des capacités de gestion de la dette). Les autorités sollicitent une dérogation à ce titre et mettent actuellement en place des mesures correctrices, y compris l'engagement d'apurer avant la fin de l'exercice tous les arriérés accusés en 2016, de renforcer les procédures de gestion de la dette et d'accroître les effectifs de la direction de la dette. Tous les repères structurels ont été réalisés, quoique avec retard.

Les services du FMI préconisent d'achever la première revue au titre de l'accord FEC et soutiennent la demande de dérogation pour le non-observation d'un critère de réalisation. Ils recommandent également d'achever la revue des assurances de financement.

Approuvé par
Michael Atingi Ego (AFR)
et Bob Traa (SPR)

Une mission des services du FMI composée de MM. Jahjah (chef de mission), Bessaha, Tarawalie et Stenzel, ainsi que de M^{me} Shi (tous du Département AFR) a séjourné à Bangui du 28 octobre au 4 novembre. M. Benon (représentant résident) lui a prêté son concours. La mission a rencontré MM. Touadéra, Président de la République, Dondra, Ministre des finances et du budget, et Moloua, Ministre du plan et de la coopération internationale, ainsi que d'autres ministres, des membres du Parlement, le Directeur national de la BEAC, de hauts responsables du Ministère des finances et de la BEAC et des représentants de la communauté diplomatique et du secteur privé. Des représentants de la Banque Africaine de développement et de la France ont participé aux réunions. La mission a coordonné étroitement ses travaux avec ceux d'une mission de la Banque mondiale et de deux missions d'AT (AFRITAC et FAD).

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	4
RÉSULTATS DU PROGRAMME	5
ENTRETIENS	5
A. Perspectives et risques	5
B. Perspectives budgétaires pour 2016 et 2017	6
C. Comment améliorer la gestion des finances publiques pour soutenir la stabilité macroéconomique	7
D. Comment développer l'intermédiation financière	11
E. Autres réformes structurelles à l'appui d'une croissance inclusive	12
ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	13
MODALITÉS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	13
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	14
GRAPHIQUE	
1. Résultats et perspectives macroéconomiques, 2010–19	17

TABLEAUX

1.	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–21 _____	18
2.	Opérations financières de l'administration centrale, 2012–21, (milliards FCFA) _____	19
3.	Opérations financières de l'administration centrale, 2012–21 _____	20
4.	Situation monétaire, 2012–21 _____	21
5.	Balance des paiements, 2012–21 _____	22
6a.	Plan de gestion de trésorerie, 2016 _____	23
6b.	Plan de gestion de trésorerie, 2017 _____	24
7.	Décaissement de l'aide extérieure, 2016–17 _____	25
8.	Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–26 _____	26
9.	Indicateurs de solidité financière, décembre 2010–juin 2016 _____	27
10.	Calendrier des décaissements, 2016–19 _____	28
11.	Matrice d'évaluation des risques (MER) _____	29

APPENDICES

I.	Lettre d'intention _____	30
	Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières pour 2016–17. Mise à jour _____	32
	Pièce jointe II. Protocole d'accord technique de 2016 _____	49

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1. **Malgré les efforts de concertation déployés à l'endroit de tous les groupes armés, la situation sécuritaire s'est dégradée ces deux derniers mois et reste instable.** Les attaques contre les populations civiles et les forces gouvernementales se sont soldées par des pertes en vies humaines, une augmentation des personnes déplacées, la destruction d'infrastructures et un ralentissement de l'activité. Certains des risques signalés dans le rapport des services du FMI de juillet 2016, y compris la dégradation de la situation sécuritaire, les faiblesses des capacités administratives et des retards dans l'aide financière extérieure, se sont concrétisés, compromettant ainsi l'exécution du programme économique des autorités. Malgré ces revers, celles-ci préparent avec le concours de leurs partenaires du développement une stratégie pour rétablir la sécurité et la paix dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (DDRR) et d'une réforme du secteur de la sécurité (RSS) exhaustive, l'objectif étant d'intégrer certains anciens combattants, de réorganiser les forces armées et de police et de mettre en place un nouveau modèle de sécurité.

2. **La dégradation de la situation sécuritaire a porté atteinte à l'activité, compromettant partiellement le rebond observé pendant les huit premiers mois de l'année.** Jusqu'à la fin d'août, les résultats obtenus dans les domaines de l'agriculture d'exportation, de la transformation à petite échelle, des transports et du commerce ont été meilleurs que prévu et la croissance du PIB était en bonne voie de dépasser 5 %. Cependant, des retards dans l'application du plan des autorités et une nouvelle vague de violence pèsent sur les perspectives à court terme, les projections faisant désormais état d'une croissance du PIB de 4,5 % en 2016. Les prix des principaux produits de première nécessité ont augmenté à cause d'une réduction de l'offre imputable à la dégradation de la situation sécuritaire, aux pressions sur la demande exercée par le retour de certains réfugiés et des personnes déplacées et à des perturbations dans le secteur des transports. Selon les projections actuelles, le taux d'inflation moyen est fixé à 5,1 %, contre 4,0 % précédemment.

3. **Les résultats budgétaires jusqu'à la fin d'août 2016 ont dépassé les anticipations,** grâce à une hausse des recettes intérieures (1,3 milliard de FCFA de plus que l'objectif) et à une baisse des dépenses courantes primaires et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures. Des lenteurs dans l'exécution des investissements publics ont reflété les faiblesses des capacités administratives et des retards dans le décaissement de l'aide budgétaire. Cela s'est traduit par un recul du déficit primaire intérieur (qui s'est établi à 0,3 % du PIB, contre 1,9 % selon les projections) et du financement public intérieur par rapport au programme. L'apurement des arriérés de paiements intérieurs a dépassé les projections, grâce notamment à d'importants règlements effectués au titre des pensions. Le déficit primaire intérieur envisagé pour 2016 reste à 3,3 % du PIB.

4. **Le déficit courant de 2016 est plus faible que prévu (9,2 % du PIB contre 10,1 % selon les projections du programme).** Cette variation s'explique par un recul des importations

imputable à une baisse des dépenses d'investissement, le volume légèrement plus élevé des exportations (produits forestiers, coton et café) et une augmentation des transferts officiels—liée aux dons de 4 milliards de FCFA accordés par les pays de la région à l'appui des efforts déployés dans le cadre du processus de DDRR. À la fin d'août 2016, la dette extérieure publique n'avait guère varié par rapport à la fin de décembre 2015.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

5. **L'exécution du programme est restée satisfaisante en dépit de circonstances difficiles.** Tous les critères de réalisation ont été observés, exception faite de la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs (1,5 milliard de FCFA), critère à propos duquel les autorités appliquent actuellement des mesures correctrices. Elles ont expliqué que ce manquement tient principalement aux lacunes du service de gestion de la dette, y compris l'incapacité d'obtenir le numéro de compte bancaire de certains créanciers officiels malgré des demandes répétées (paragraphe 22 du MPEF).

6. **Tous les repères structurels ont été respectés, quoique avec retard.** Celui concernant la transmission au Parlement d'un collectif budgétaire pour 2016 a été observé dans les délais. Les trois repères structurels prévus pour la fin de juillet 2016 (adoption de deux décisions ministérielles, l'une mettant fin à l'ouverture de comptes bancaires par l'État et l'autre faisant reposer le barème des prix des produits pétroliers intérieurs sur les cours internationaux Platts, et déclaration de patrimoine par les membres du cabinet) avaient été réalisés à la fin d'août 2016. La décision ministérielle recensant tous les comptes de l'État et leur solde a été adoptée avec retard, l'achèvement de l'audit sur les banques commerciales ayant été différé.

ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE

A. Perspectives et risques

7. **Les projections font état d'une accélération progressive de la croissance en 2017, mais à un rythme moins rapide que celui anticipé au moment des entretiens sur le programme à cause de l'évolution récente de la situation sécuritaire.** Selon les prévisions, le PIB réel augmentera de 5 % en 2017, contre des projections de 5,5 % en juillet. Des risques pèsent toutefois sur cette reprise, dans un contexte marqué par une nouvelle vague de violence et de longues négociations avec les groupes armés. D'après les projections, l'inflation moyenne sera contenue à 4,5 % en 2017, grâce à une hausse de l'offre du secteur agricole et aux retombées de la récente baisse des prix des produits pétroliers intérieurs.

8. **Les perspectives à moyen terme laissent supposer une amélioration de la situation sécuritaire, un redressement de l'investissement public et un rebond du secteur de l'agriculture et de celui des industries extractives.** D'après les projections, la croissance du PIB, tirée par la reprise de l'activité et la stimulation de l'investissement public et privé dans les infrastructures (eau et électricité) et les secteurs sociaux, sera en moyenne de 5,5 % en 2017–19.

Si la situation sécuritaire s'améliorait dans les dernières régions minières restantes, l'embargo partiel pourrait être suspendu, ce qui permettrait de relancer la production de diamants. L'inflation annuelle devrait tomber à 3,5 % d'ici à 2019, grâce aux résultats attendus dans l'agriculture de subsistance et les investissements dans les infrastructures routières et de transport. D'après les projections, le déficit courant sera en moyenne de 9,2 % du PIB à moyen terme, en raison du volume élevé des importations liées à la reconstruction.

9. **Des risques d'origine intérieure ou liés au climat économique régional ou mondial pèsent sur les perspectives (tableau 11).** Sur le front intérieur, des retards dans la mise en place de la réforme de la sécurité entretiendront un niveau élevé d'insécurité et un climat marqué par la faiblesse de l'investissement et de la croissance. Il se peut que l'absence de volonté politique et les insuffisances des capacités disponibles pour s'attaquer à la mobilisation extrêmement faible des ressources intérieures freinent l'exécution de la stratégie de développement des autorités. Sur le front extérieur, la fragilité de l'environnement régional et mondial pourrait provoquer une baisse des cours des produits de base (coton, produits forestiers ou miniers) et décourager l'investissement dans ces secteurs. D'éventuelles lenteurs dans le versement de l'aide budgétaire extérieure et des dons projets pourraient compliquer l'exécution du programme³.

B. Perspectives budgétaires pour 2016 et 2017

10. **Le collectif budgétaire pour 2016 adopté en septembre établit un ordre de priorité pour les mesures visant à accroître les recettes intérieures et fixe un déficit primaire intérieur compatible avec le programme.** Les mesures destinées à renforcer l'administration fiscale et douanière, y compris l'adoption d'un nouveau barème de prix pour les produits pétroliers et une meilleure valorisation des exportations de bois, procureront, selon les projections, des recettes supplémentaires de 0,2 % du PIB. Du fait de la baisse par rapport au programme des dépenses financées sur ressources intérieures et des mesures supplémentaires visant à contenir les dépenses courantes (paragraphe 15 du **MPEF**), l'objectif du déficit primaire intérieur, point d'ancrage du programme budgétaire, reste fixé à 3,3 % du PIB.

11. **Le projet de loi de finances pour 2017 cadre avec le programme.** La stratégie budgétaire vise à mieux couvrir les dépenses primaires intérieures par des ressources intérieures et à maîtriser la masse salariale tout en augmentant les dépenses de lutte contre la pauvreté. En conséquence, la loi de finances pour 2017 prévoira un ratio dépenses publiques/PIB de 8,7 % et des dépenses primaires intérieures et en capital financées sur ressources intérieures compatibles avec un objectif de déficit primaire intérieur moins élevé (1,9 % du PIB). La présentation au Parlement d'un projet de loi de finances pour 2017 conforme à l'objectif du programme est une **mesure préalable** au titre de la première revue (paragraphe 27 du **MPEF**).

³ Si les hypothèses en matière de croissance devaient être décevantes, certaines mesures d'urgence qui pourraient être activées pour maintenir le cap du programme budgétaire sont exposées dans l'encadré 3 du rapport des services du FMI sur la FEC de juillet 2016.

C. Comment améliorer la gestion des finances publiques pour soutenir la stabilité macroéconomique

Comment renforcer la mobilisation des recettes

12. **Les autorités estiment comme les services du FMI qu'il faut prendre des mesures supplémentaires pour atteindre l'objectif de recettes intérieures prévu pour 2016, malgré les baisses enregistrées en septembre et en octobre.** Selon des données préliminaires, ces baisses, qui ont été de l'ordre de 2 milliards de FCFA, s'expliquent en partie par les retards dans l'application du nouveau barème des prix des produits pétroliers intérieurs⁴, la nouvelle vague de violence et la lenteur des efforts déployés pour recouvrer les arriérés fiscaux accumulés notamment par les sociétés de télécommunications. Pour recouvrer ces arriérés, il est capital d'améliorer la sécurité et de prendre en outre les mesures suivantes : i) aller de l'avant dans le recouvrement des arriérés fiscaux estimés à 3,4 milliards de FCFA, ii) recenser les nouveaux contribuables par des échanges d'informations entre les services fiscaux et douaniers, iii) mettre en place des procédures de dédouanement et de transit en douane et iv) porter la fréquence des convois en provenance de Douala à trois par semaine (paragraphe 14 du **MPEF**).

13. **Le projet de loi de finances pour 2017 vise un ratio recettes intérieures/PIB de 8,7 %** (paragraphe 16 du **MPEF**). De nouvelles mesures budgétaires sont prévues pour mobiliser des recettes supplémentaires de l'ordre de 5,5 milliards de FCFA comme suit : politique fiscale et douanière, 1,9 milliard de FCFA, amélioration de l'administration fiscale et douanière, 3 milliards de FCFA, et rationalisation des exonérations, 400 millions de FCFA. Les autorités ont l'intention d'atteindre ces objectifs par les moyens ci-après : i) poursuite de la révision du code des impôts afin d'en assurer la conformité avec la réglementation fiscale commune de la CEMAC, surtout en ce qui concerne la TVA et les droits d'accises, ii) limitation des exonérations uniquement à celles prévues par la loi et gel des nouvelles exonérations à compter de janvier, et publication d'ici à la fin de 2017 de toutes les exonérations en vigueur, ainsi que de leur impact sur les recettes (**repère structurel pour décembre 2017**) et iii) autres améliorations en matière d'administration des recettes et des opérations fiscales grâce à l'exécution régulière du plan d'action à moyen terme élaboré en mars 2016 par la régie des recettes. Conformément aux recommandations d'une mission d'AT du FMI de novembre 2016, une mise à jour du plan d'action visera à i) renforcer le contrôle des exonérations pour veiller à ce que la nature et la quantité des biens exonérés soient alignées sur celles prévues par les textes et que tout abus ou fraude soit sanctionné, ii) sécuriser les opérations de transit en douane entre le port de Douala et le bureau de douane de destination à Bangui et iii) améliorer la gestion du civisme fiscal, notamment grâce

⁴ Le nouveau barème des prix est appliqué depuis le 1^{er} octobre 2016, et non le 1^{er} septembre, à la demande des importateurs qui ont sollicité cette prorogation afin de liquider les stocks importés l'exercice précédent. Une assistance technique sera nécessaire pour aider les autorités à mettre en place cette mesure, ainsi que le dispositif social destiné à protéger le segment pauvre de la population.

à un échange systématique d'informations entre les administrations fiscale et douanière et au recoupement des déclarations douanières et fiscales.

14. **Les autorités ont l'intention d'examiner leur politique fiscale avec le concours du FMI dans le cadre d'une AT.** Les réformes seront judicieusement échelonnées, en tenant compte des capacités de l'administration des recettes et des besoins de développement. Une mission d'AT du FMI analysera les taxes parafiscales, la fiscalité indirecte (accises, TVA), les exonérations et la réforme fiscale des secteurs du diamant, des télécommunications et de la forêt. Sur la base des résultats de la mission, les mesures ci-après pourraient être envisagées : i) une révision de la législation des accises et de la TVA et l'identification des améliorations nécessaires en matière d'assiette fiscale et de barème des taux afin de les inclure dans le collectif budgétaire pour 2017 ou la loi de finances pour 2018, ii) un inventaire complet de la parafiscalité et un plan d'action pour réduire le nombre de ces impôts et en maîtriser l'utilisation et iii) la mise en place régulière du nouveau mécanisme de tarification afin de répercuter entièrement les cours internationaux sur les prix intérieurs du pétrole à la pompe.

Comment améliorer la gestion des finances publiques

15. **Comme les services du FMI, les autorités jugent indispensable de continuer de gérer avec rigueur la trésorerie sur une base mensuelle** (paragraphe 19 du MPEF). Elles disposent ainsi d'un outil efficace pour programmer les flux de recettes, calibrer les dépenses afin de ne pas accumuler d'arriérés de paiements et coordonner les engagements des bailleurs de fonds. Pour suivre étroitement la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, elles ont décidé que les réunions du comité de trésorerie, auxquelles continueront d'être associés les bailleurs de fonds, seront désormais hebdomadaires et non plus mensuelles. Elles s'emploieront en outre à améliorer l'exécution de la convention avec les banques qui collectent les recettes pour le compte de l'État et le transfert en temps voulu des taxes parafiscales perçues par les ministères dépensiers au compte unique du Trésor (CUT). Ce compte n'est pas encore tout à fait opérationnel, certaines recettes locales n'ayant toujours pas été enregistrées. Les autorités examineront les mesures en vigueur visant à empêcher l'ouverture de nouveaux comptes bancaires de l'État conformément à la récente décision ministérielle.

16. **Les autorités restent déterminées à appliquer le programme de réformes de la gestion des finances publiques défini dans le MPEF de juillet 2016.** Pour le reste de 2016 et en 2017, elles amélioreront leur cadre comptable et assureront un meilleur suivi de l'exécution du budget. Elles accéléreront les travaux techniques nécessaires pour établir les soldes de trésorerie de 2010–14, sans cesser de produire dans les délais les soldes mensuels pour le reste de 2016 et pour 2017. Afin d'atteindre cet objectif, elles prévoient : i) de continuer d'assurer la maintenance du système GESCO et d'en corriger les imperfections avec le concours des partenaires du développement, tout en envisageant la possibilité de basculer vers un nouveau système, ii) de se conformer rigoureusement aux dispositions réglementaires sur le recours aux procédures exceptionnelles de paiement, qui ne devrait pas dépasser 5 % des dépenses hors salaires et dette, et iii) de les inclure dans la loi de finances pour 2017. Toutes ces mesures sont

cruciales pour améliorer le cadre comptable et présenter en 2017 les lois de règlement pour 2015 et 2016.

Exécution de la stratégie des autorités pour apurer les arriérés de paiements intérieurs

17. L'apurement des arriérés de paiements intérieurs est un élément clé du programme.

Les arriérés accumulés envers les institutions sociales, les fournisseurs privés, les banques commerciales et la BEAC se chiffrent à environ 15 % du PIB (tableau 1 du texte :

- **Arriérés de paiements sociaux :** les autorités ont accéléré l'apurement des arriérés au titre des salaires et pensions accusés pendant les exercices précédents et sont résolues à ne plus en accumuler. À la fin de 2016, le stock des paiements sociaux intérieurs est de l'ordre de 6,9 % du PIB, certains remontant au début des années 90. La vérification (qui commencera en janvier 2017) et la validation (d'ici à la fin d'avril 2017) de ces paiements permettront d'établir un calendrier d'apurement qui pourrait être appliqué dès juillet.
- **Arriérés commerciaux :** ils sont estimés à 1,3 % du PIB, compte non tenu de ceux accumulés en 2015 et en 2016 qui sont en cours de validation. Un audit devrait normalement être mené d'ici à janvier 2017 et son résultat validé en avril 2017.
- **Arriérés envers les banques commerciales :** ils ont récemment été analysés par un consultant externe et sont estimés à 2,4 % du PIB. La prochaine étape consiste à les valider en concertation avec les banques commerciales. Une fois ce processus achevé, de préférence avant la fin de 2016, les autorités entendent les apurer au deuxième trimestre de 2017 sous la forme d'une émission de bons du Trésor négociables aux taux d'intérêt du marché. L'opération devrait avoir des retombées positives sur les finances publiques en réduisant les paiements d'intérêts aux banques et, par ailleurs, permettre à celles-ci de rééquilibrer leur bilan.
- **Arriérés envers la BEAC :** l'accord de 2016 consolide tous les engagements vérifiés et les prêts non remboursés pour un montant de 55,9 milliards de FCFA (5,3 % du PIB) dont sont exclues des avances exceptionnelles et statutaires de 22,5 milliards de FCFA. L'accord prévoit un report des remboursements à mars 2018. Une convention sur un plan d'apurement a été signée avec les autorités en avril.

Un plan global d'apurement doit être adopté au plus tard en juin 2017 (**repère structurel**).

S'attaquer à l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

18. Les autorités se sont engagées à apurer en 2016 tous les arriérés de paiements extérieurs accusés jusqu'en août de cette année et à empêcher l'accumulation de tels arriérés dans l'avenir. Pour assurer un meilleur suivi des arriérés et de leur apurement, elles publieront d'ici à la fin de 2016, et mettront à jour tous les trimestres par la suite, une liste des

arriérés de paiements intérieurs et extérieurs par catégorie et par créancier (tableau 1 du texte). Elles prévoient des recrutements et une formation appropriée pour renforcer la division de la gestion de la dette qui est chargée de fournir des rapports trimestriels sur le service de la dette. En outre, elles porteront le volant de liquidités budgétaires à 1,4 % du PIB d'ici à la fin de 2016 pour compenser les retards dans le financement des bailleurs de fonds et limiter les risques d'accumulation d'arriérés.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : stock des arriérés intérieurs et extérieurs

(Milliards de FCFA)

Type of Creditor	Aug-16.	Dec-16 proj.	Mar-17 proj.	Jun-17 proj.	Sep-17 proj.	Dec-17 proj.	Mar-18 proj.	Jun-18 proj.	Sep-18 proj.	Dec-18 proj.
Domestic										
Total	176.4	173.9	171.9	169.9	167.9	166.4				156.3
BEAC ¹	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9				52.9
Commercial Banks ²	25.6	25.6	25.6	25.6	25.6	25.6				25.6
Private Suppliers ²	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0				14.0
Social Payments ²	72.3	69.8	67.8	66.8	64.8	63.8				56.8
Cross Debt and Other	8.6	8.6	8.6	7.6	7.6	7.1				7.0
External										
Total	159.9	158.4				158.4				158.4
Bilateral Debt ³	153.7	152.2				152.2				152.2
Multilateral Debt ⁴	6.2	6.2				6.2				6.2

Source: C.A.R. authorities.

¹ The April 2016 agreement consolidates all audited liabilities and unpaid loans (excluding exceptional and statutory advances which amount to CFAF 22.5 billion).

The agreement calls for postponement of the repayments to March 2018.

² Estimate. Audit and validation expected in early 2017. Arrears to private suppliers exclude arrears in 2015 and 2016 which are being reviewed.

³ The authorities are negotiating to resolve these arrears, many of which are pre-HIPC. Under the Paris Club agreement,

C.A.R. has committed to negotiate the Non-Paris Club debt under the same conditions granted by the Paris Club.

⁴ Mainly overdue contributions to international organizations.

19. **Les services du FMI et les autorités sont tombés d'accord sur la nécessité de renforcer la gestion de la dette extérieure.** Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de juillet 2016, le risque de surendettement de la RCA est élevé. Le classement actuel du pays traduit l'effondrement du PIB, des recettes fiscales et des exportations. Compte tenu de ce risque, les autorités partagent l'opinion des services du FMI selon laquelle la RCA devrait miser sur un financement sous forme de dons et limiter le financement hautement concessionnel aux projets cruciaux pour lesquels il est impossible d'obtenir des dons et dont la rentabilité est assurée (tableau 2 du texte). À la fin de septembre 2016, la RCA devait près de 94 millions de dollars au titre d'arriérés préinitiative PPTTE à l'Argentine, la Guinée équatoriale, l'Irak, la Libye et le Monténégro. Elle a aussi accumulé des arriérés envers la COFACE (organisme français de garantie des exportations). Nonobstant ces arriérés, tous les créanciers officiels ont accepté de participer au financement du FMI dans le contexte d'un nouvel accord FEC. Les arriérés accusés à l'égard du Fonds saoudien de développement pendant la période de crise se chiffrent à 1,26 million de dollars. Les autorités ont contacté leurs homologues saoudiens pour les informer de leur intention de les apurer. En 2016, la RCA a accumulé envers la Chine et l'Inde des arriérés de paiements postPPTTE qu'elle apurera avant la fin de l'exercice. Elle accuse aussi des arriérés à

l'égard de deux entités privées françaises et continue actuellement de déployer des efforts de bonne foi pour finaliser ou conclure avec elles un accord de collaboration.

Dette extérieure CGE	Volume de nouvelle dette en 2016		VA de la nouvelle dette en 2016 (aux fins du programme)		VA de la nouvelle dette en 2016 (y compris ED négatifs)	
	Millions \$	Pourcentage	Millions \$	Pourcentage	Millions \$	Pourcentage
Par source de financement	10,3	100	5,2	100	5,2	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	10,3	100	5,2	100	5,2	100
Dette multilatérale	10,3	100	5,2	100	5,2	100
Dette bilatérale	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Autre	0,0	0	0,0	0	0,0	0
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Semi-concessionnelle	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Conditions commerciales	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Par type de créancier	10,3	100	5,2	100	5,2	100
Multilatéral	10,3	100	5,2	100	5,2	100
Bilatéral - Club de Paris	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Bilatéral - Hors Club de Paris	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Autre	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Emplois du financement	10,3	100	5,2	100	5,2	100
Infrastructure	10,3	100	5,2	100	5,2	100
Dépenses sociales	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Financement du budget	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire						
<i>Projections indicatives</i>						
Année 2	10,3		5,2		5,2	
Année 3	0,0		0,0		0,0	

D. Comment développer l'intermédiation financière

20. **Les services du FMI et les autorités sont convenues de l'importance de développer l'intermédiation financière afin de mieux soutenir la croissance (paragraphe 24 du MPEF).** Pour atteindre cet objectif, il est crucial que les banques commerciales offrent de meilleurs services et que les emprunteurs remboursent leurs dettes. Le séminaire de juin 2015 sur l'amélioration des services bancaires a amené le Conseil national du crédit à préparer un plan de travail à cet effet. Conformément à ce plan, les autorités réfléchissent à une série de mesures ayant pour objet de renforcer le système judiciaire afin de faciliter le règlement des litiges entre les banques et leurs clients emprunteurs et d'améliorer les pratiques de gestion des risques et de crédit. Elles exécutent en outre le plan d'action visant à établir des registres de commerce et des cadastres, prennent des mesures pour autoriser davantage de banques à offrir des services bancaires mobiles et à organiser des séminaires de formation sur les services financiers à

l'intention des banques et du public et attachent en outre une grande attention aux mesures de suivi de la gestion des risques et aux pratiques de crédit afin de circonscrire les risques prudentiels. Par ailleurs, elles étudient actuellement différentes solutions envisageables qui permettraient au secteur agricole d'accéder au financement bancaire, y compris l'établissement d'une banque agricole avec le concours des partenaires techniques et financiers.

E. Autres réformes structurelles à l'appui d'une croissance inclusive

21. **Les autorités sont d'accord pour lancer des réformes structurelles et institutionnelles visant à promouvoir l'essor du secteur privé.** Ces réformes seront pour l'essentiel axées sur la modernisation et l'actualisation du cadre juridique des secteurs économiques clés, l'objectif étant de perfectionner le climat des affaires. Dans ce contexte, les autorités ont l'intention de mettre en place le Cadre mutuel d'amélioration des affaires (CMAA) afin d'encourager le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé et de le renforcer. Elles préparent actuellement deux lois pour revitaliser les activités du secteur des télécommunications. Elles mettront en outre à jour la charte de l'investissement, le code minier, celui des télécommunications et la réglementation du secteur forestier. Un guichet unique sera ouvert pour faciliter les démarches administratives des investisseurs.

22. **Les autorités estiment que l'exécution de leur politique sociale dans le cadre de leur plan de relèvement et de consolidation de la paix en République centrafricaine (RCPCA) est cruciale pour renforcer la cohésion nationale et la sécurité (paragraphe 19 du MPEF).** Les objectifs du RCPCA sont de réadapter les réfugiés, de stimuler le développement des collectivités locales, de restructurer l'administration publique, d'améliorer l'accès aux services de première nécessité et de réformer les systèmes d'éducation et de santé. Les autorités ont présenté à la direction à titre de document de développement économique (DDE) le RCPCA qui répond aux exigences du FMI dans le cadre de la nouvelle politique en matière de stratégies de réduction de la pauvreté. Leur stratégie est axée avec raison sur la consolidation de la paix et la réconciliation comme conditions préalables à un rebond économique qui aiderait à combattre la pauvreté et à renforcer les capacités de l'État d'assurer la prestation des services sociaux de base. L'une des premières priorités du plan est d'élargir l'accès aux services sociaux et d'en rehausser la qualité en construisant des centres de soins de santé, des infrastructures dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et des écoles. Des programmes de recrutement et de formation d'enseignants et de personnels de santé seront lancés. Une aide ciblée sur les plus vulnérables, y compris les femmes, les petits agriculteurs et éleveurs et les jeunes, devrait améliorer graduellement leurs conditions de vie.

23. **Les autorités sont résolues à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'emploi des ressources publiques, jugeant de telles actions indispensables.** Une équipe réfléchit actuellement à un plan visant à aligner le régime de déclaration du patrimoine sur les meilleures pratiques, à réformer le cadre juridique de lutte contre la corruption et à établir une agence anticorruption indépendante. Ce plan devrait normalement être achevé d'ici à la fin du troisième trimestre de 2017.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

24. **Comme les services du FMI, les autorités estiment urgent de développer les capacités.** Elles ont salué l'occasion qui leur est offerte de participer en 2017 au projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC) du FMI. A cet égard, leurs priorités porteront sur le recouvrement des recettes intérieures, la GFP, la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, la réforme de la fonction publique et les capacités macrobudgétaires. L'objectif est de renforcer le cadre institutionnel en place qui coordonne l'AT et la formation afin d'accroître les recettes, de rendre la dépense plus efficace, de rétablir la discipline budgétaire, d'améliorer la gestion de la dette et de créer une unité macrobudgétaire centrale. Au cours des prochains mois, le FMI apportera une AT supplémentaire sur la politique budgétaire, l'administration des recettes, la GFP, l'établissement de la comptabilité nationale et les données sur le commerce extérieur.

MODALITÉS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

25. **A compter de 2017, le programme fera l'objet d'un suivi semestriel.** Les critères de réalisation prévus pour la fin de décembre 2016 restent inchangés. Des objectifs indicatifs sont proposés pour la fin de septembre 2017 et des critères de réalisation pour la fin de juin et de décembre 2017 (tableau 2 du **MPEF**). Ils reflètent le cadre macroéconomique révisé et le projet de loi de finances pour 2017. La présentation au Parlement d'une loi de finances pour 2017 compatible avec l'ancrage budgétaire du programme (un déficit primaire intérieur de 1,9 % du PIB) est une mesure préalable au titre de la première revue FEC (tableau 3 du **MPEF**).

26. **Des repères structurels supplémentaires seront adoptés pour 2017** (tableau 3 du **MPEF**). Ils sont notamment : i) la renégociation de la convention avec les banques (fin de juin 2017), ii) le lancement des audits de la dette sociale, de celle envers les fournisseurs et des créances croisées (fin de février 2017), iii) la limitation des exonérations uniquement à celles prévues par la loi et un gel des nouvelles exonérations fiscales (dans le cadre de la loi de finances pour 2017), iv) la publication de toutes les exonérations en vigueur (en cours), v) un inventaire exhaustif des taxes parafiscales et un plan d'action pour en assurer le transfert en temps voulu au CUT (fin de septembre 2017) et vi) l'établissement du compte de gestion 2016 (fin de septembre 2017).

27. **Les autorités sollicitent une dérogation pour inobservation du critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs (lettre d'intention et paragraphe 22 du MPEF).** Cette demande s'appuie sur les actions correctrices déjà lancées, notamment l'engagement d'apurer tous les arriérés accusés en 2016 avant la fin de l'exercice, de renforcer les procédures de gestion de la dette afin d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiements dans l'avenir et de constituer un volant de liquidités de 15 milliards de FCFA (1,4 % du PIB) de façon à assurer à l'échéance le service de la dette extérieure en cas de retard dans le décaissement de l'aide extérieure.

28. **Le programme est intégralement financé pour les exercices 2016 et 2017.** La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne devraient normalement effectuer des décaissements de 11,7, 5,9 et 3,7 milliards de FCFA, respectivement, avant la fin de décembre 2016. Les bailleurs de fonds ont confirmé leur aide budgétaire lors de la conférence de Bruxelles sur la RCA. En ce qui concerne 2017, le tableau 7 présente un résumé des engagements qu'ils ont pris, qui, conjugués aux décaissements au titre des deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FEC, combleront le déficit de financement. Les engagements des principaux bailleurs de fonds s'inscrivent dans la logique du programme d'investissement public à moyen terme et les perspectives des assurances de financement en 2018 semblent aussi prometteuses.

29. **La capacité de la RCA à rembourser le FMI est adéquate.** L'expiration du différé d'amortissement au titre des précédents accords a été à l'origine depuis 2015 d'importants paiements d'amortissement qui se poursuivront jusqu'à la fin de 2019. Les paiements dont font état les projections pour 2017 et 2018 se chiffrent à 12,2 et 10,3 millions de DTS, respectivement. Pour préserver les remboursements envers le FMI, les autorités effectuent régulièrement des dépôts à la BEAC de façon à pouvoir disposer de ressources suffisantes pour honorer à l'échéance leurs obligations envers l'institution. L'aide des partenaires du développement, ainsi que le récent accord sur les arriérés avec la BEAC, et la gestion prudente de la trésorerie devraient aider à répondre aux besoins de financement et à assurer dans les délais les paiements au titre du service de la dette, y compris envers le FMI (tableau 8).

30. **Évaluation des sauvegardes.** La BEAC continue de faire l'objet d'une surveillance étroite par le FMI, par le biais de « mesures reconductibles » de suivi des sauvegardes, dans le contexte des demandes de nouveau programme et des revues afférentes aux pays de la CEMAC. Dans la logique de cette approche, la mission de suivi des sauvegardes d'avril 2016 a constaté que les recommandations prioritaires sur la réforme juridique à achever d'ici au début de 2017 et le basculement vers les normes internationales d'information financière (IFRS) restaient sans effet. Les services du FMI continuent de dialoguer avec la BEAC en vue de faire progresser ces réformes conformément au calendrier convenu. Des résultats satisfaisants sont nécessaires pour que l'institution poursuive son engagement financier auprès des pays membres de la CEMAC.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. **La reprise est amorcée, mais reste fragile.** Le rétablissement des institutions démocratiques et de la stabilité politique depuis que le nouveau gouvernement a pris ses fonctions en avril 2016 devrait la soutenir. La recrudescence de la violence en juin et en octobre a assombri les perspectives de croissance pour 2016, perspectives qui, selon les projections, s'amélioreront à moyen terme grâce aux efforts de paix déployés actuellement, à des politiques macroéconomiques et structurelles judicieuses et à la poursuite de l'aide des partenaires du développement. Cependant, des risques pèsent sur cette évolution favorable, car elle dépend de la capacité des autorités de maintenir la paix et la sécurité et de continuer de déployer des efforts en vue de faire lever l'embargo qui subsiste sur les exportations de diamants.

32. **Les autorités sont profondément attachées à la réalisation des objectifs du programme.** Les objectifs quantitatifs et indicatifs prévus pour la fin d'août ont été atteints, exception faite de la non-accumulation de paiements extérieurs, et les réformes structurelles ont été appliquées, quoique avec retard. Les résultats du programme sont satisfaisants et les services du FMI se félicitent des efforts que les autorités ne cessent de déployer pour atteindre les objectifs du programme.

33. **Si davantage d'efforts soutenus sont nécessaires, les autorités prennent actuellement des mesures de façon à s'assurer que le potentiel de recettes intérieures du pays soit réalisé.** La récente intensification de l'assistance technique du FMI en matière de politique fiscale, d'administration des recettes et d'exonérations fiscales ou douanières, conjuguée à une forte volonté politique et à une profonde détermination sur le plan de la mise en œuvre, portera ses fruits à moyen terme. L'application des plans d'action GFP pour renforcer la gestion des dépenses préparés avec le concours des partenaires du développement et du FMI est également importante. Les services du FMI demandent instamment aux autorités de continuer à exécuter ces réformes afin de contenir le déficit primaire intérieur et de libérer des ressources pour augmenter les dépenses dans les domaines prioritaires (santé, éducation, sécurité et investissement public, par exemple), qui sont essentielles pour organiser une croissance inclusive et maintenir la stabilité politique.

34. **Il est indispensable que la communauté internationale accorde une aide extérieure importante sous la forme de dons projets.** Le financement nécessaire pour reconstruire les infrastructures et répondre aux besoins sociaux de base est élevé, comme le montre le récent PRCP des autorités qui a été présenté à la conférence des bailleurs de fonds de Bruxelles. Plus important encore, compte tenu du risque élevé de surendettement auquel fait actuellement face le pays, les services du FMI recommandent de l'accorder principalement sous forme de dons. Ils exhortent en outre les bailleurs de fonds à décaisser l'aide budgétaire dans les délais prévus, tout retard compliquant la situation de trésorerie du pays et l'exécution du programme.

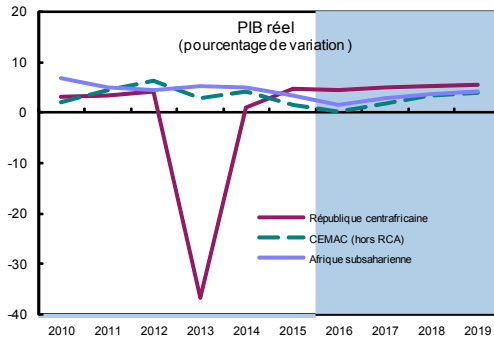
35. **Des concours techniques plus nombreux en matière de développement des capacités pourraient aider les autorités à soutenir la reprise à moyen et à long terme.** Il serait difficile de maintenir une paix durable et de répondre aux besoins de développement sans davantage d'efforts courageux et de ressources de la part de la communauté internationale sous forme d'actions d'assistance technique et de formation pour renforcer les capacités absolument nécessaires. Cela serait indispensable pour améliorer les institutions et la gouvernance, encourager le développement du secteur privé et attirer l'investissement direct étranger. Les services du FMI incitent les autorités à renforcer leur cadre institutionnel pour mieux coordonner cette assistance et se félicite de l'engagement pris par les autorités à l'égard du projet pilote de CRC. Le retour d'un représentant résidant à Bangui et la levée de la suspension des missions aideront à exécuter le programme et à développer les capacités.

36. **Eu égard aux résultats obtenus par la RCA dans le cadre du programme, ainsi qu'à la vigueur des engagements des autorités, les services du FMI recommandent d'en achever la première revue.** Ils soutiennent en outre la demande de dérogation pour inobservation de la

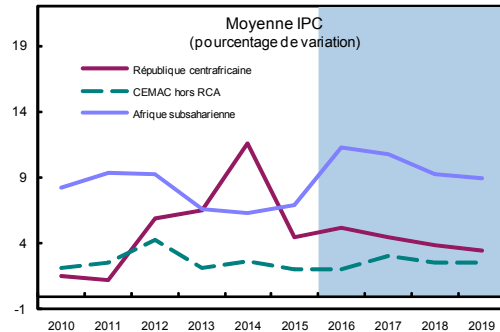
non-accumulation d'arriérés extérieurs présentée par les autorités en raison des mesures correctrices exposées au paragraphe 29. Le programme économique reste approprié compte tenu du climat sécuritaire difficile et des contraintes de capacité des autorités. **Les services du FMI recommandent également d'achever la revue des assurances de financement.**

Graphique 1. République centrafricaine : résultats et perspectives macroéconomiques, 2010-19

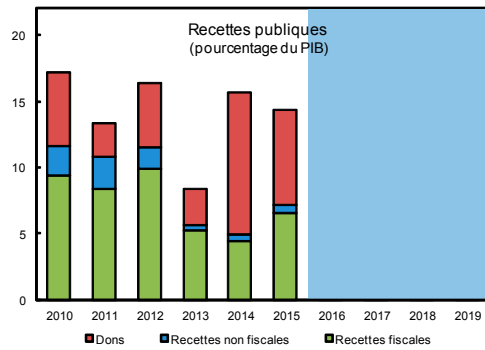
La croissance devrait se redresser progressivement après la forte perte de production imputable à la crise de 2013 ...



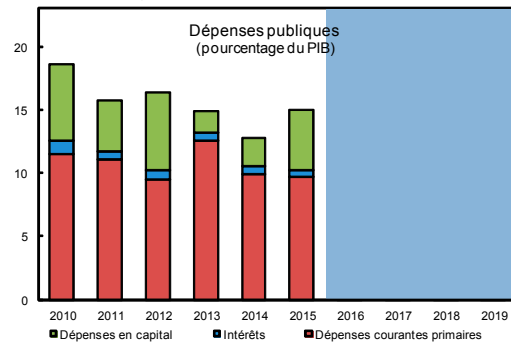
...et les tensions inflationnistes s'apaiseront avec l'amélioration de l'approvisionnement en denrées alimentaires.



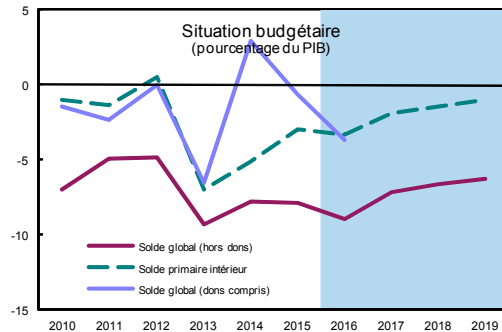
Les recettes intérieures ne devraient pas regagner les niveaux d'avant-crise dans un avenir proche...



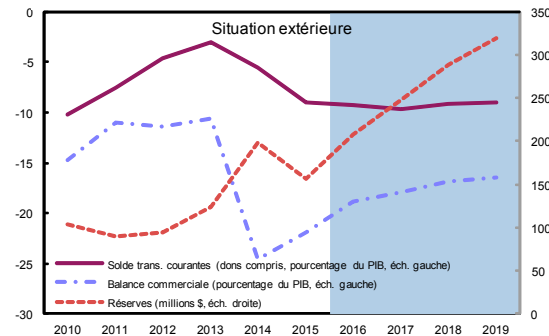
...mais les dépenses courantes devraient diminuer et créer une marge de manoeuvre pour accroître les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.



Le solde primaire intérieur devrait s'améliorer...



...mais le déficit courant se creuse en partie pour pouvoir financer une augmentation des importations liées aux investissements.



Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI

Tableau 1. République centrafricaine: principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–21

	2012	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
			Est.	Prél.	Programme	Proj.			Proj.		
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Revenu national et prix											
PIB à prix constants	4,1	-36,7	1,0	4,8	5,2	4,5	5,0	5,3	5,5	5,8	5,9
PIB à prix courants	6,9	-32,3	12,2	11,3	11,3	11,7	11,5	11,3	11,0	10,8	9,4
Déflateur du PIB	2,7	7,0	11,1	6,2	5,8	6,9	6,2	5,7	5,2	4,7	3,3
IPC (moyenne annuelle)	5,9	6,6	11,6	4,5	4,0	5,1	4,5	3,9	3,5	3,0	3,0
IPC (fin de période)	5,9	5,9	9,7	4,8	4,0	5,9	3,7	4,2	3,0	3,0	3,0
Monnaie et crédit											
Monnaie au sens large	1,6	5,6	14,6	5,3	11,8	12,2	13,3	11,3	11,1	10,8	9,4
Crédit à l'économie	30,2	-16,3	4,0	-0,2	10,3	7,6	11,2	11,0	10,8	10,6	9,2
Secteur extérieur;											
Volume d'exportations des biens	11,3	-50,8	-28,1	4,9	32,4	33,7	21,4	7,3	21,7	8,8	21,5
Volume d'importation des biens	22,1	-29,6	77,5	21,0	12,6	9,2	3,9	6,2	12,8	1,2	7,2
Termes de l'échange	2,8	19,4	8,2	29,0	5,8	5,7	-7,6	0,7	-2,5	0,6	0,2
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Épargne nationale brute	10,4	5,7	4,6	4,9	6,7	7,1	7,5	8,8	10,0	12,3	14,4
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	1,0	1,3	8,7	3,3	0,5	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Épargne intérieure brute	3,6	-1,9	-14,3	-8,0	-2,5	-2,5	-0,8	0,9	2,4	5,2	7,6
Publique	1,4	-7,3	-5,3	-2,8	-2,4	-2,9	-1,0	-0,4	0,5	1,2	2,2
Secteur privé	2,2	5,4	-9,0	-5,2	-0,1	0,4	0,2	1,3	1,9	3,9	5,4
Consommation	96,4	101,9	114,3	108,0	102,5	102,5	100,8	99,1	97,6	94,8	92,4
Publique	7,4	10,2	8,2	7,7	7,5	7,9	7,0	7,0	6,8	7,4	7,4
Secteur privé	89,0	91,6	106,1	100,4	95,0	94,6	93,8	92,1	90,8	87,5	85,1
Investissement brut	15,0	8,7	10,2	13,9	16,9	16,3	17,2	17,8	18,9	19,8	21,0
Publique	6,2	1,7	2,1	4,7	6,2	5,7	6,0	6,1	6,6	6,9	7,4
Secteur privé	8,8	7,0	8,1	9,3	10,6	10,6	11,2	11,7	12,3	12,9	13,6
Solde des transactions courantes	-4,6	-3,0	-5,6	-9,0	-10,1	-9,2	-9,6	-9,1	-9,0	-7,5	-6,5
Balance des paiements globale	3,0	2,8	-2,6	-2,2	-4,4	-4,4	-2,2	-2,0	-2,1	-1,0	-0,6
Finances de l'administration centrale											
Recettes totales (dons compris)	16,4	8,4	15,7	14,3	13,0	13,2	13,0	13,6	14,1	15,3	16,3
<i>dont: recettes intérieures</i>	11,5	5,6	4,9	7,1	8,1	8,0	8,7	9,3	9,9	11,5	12,4
Dépenses totales 1/	16,4	14,9	12,7	14,9	17,1	16,9	15,9	15,9	16,2	17,3	17,5
<i>Dont: dépenses d'investissement</i>	6,2	1,7	2,1	4,7	6,2	5,7	6,0	6,1	6,6	6,9	7,4
Solde global											
À l'exclusion des dons	-4,9	-9,3	-7,8	-7,8	-9,0	-8,9	-7,2	-6,6	-6,3	-5,9	-5,2
Dons compris	0,0	-6,5	3,0	-0,6	-4,1	-3,7	-2,9	-2,4	-2,2	-2,0	-1,3
Solde primaire intérieur 2/	0,5	-7,0	-5,1	-3,0	-3,3	-3,3	-1,9	-1,4	-1,0	-0,6	-0,1
Dette du secteur public	23,5	38,5	51,1	48,5	47,2	46,6	40,6	35,2	30,8	27,4	24,5
<i>Dont: dette intérieure 3/</i>	13,8	24,0	36,3	34,0	30,3	29,8	25,7	22,1	18,6	15,9	13,4
Réserves internationales officielles brutes (millions de \$, fin de période)	175,6	205,8	258,7	199,4	207,6	207,5	248,3	288,5	319,0	363,9	406,2
(mois d'importation, fâb)	5,6	3,7	5,1	4,2	4,0	4,0	4,5	4,7	5,0	5,2	5,5
PIB nominal (milliards de FCFA)	1108	750	842	937	1042	1046	1167	1299	1442	1598	1748

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont sur base caisse en 2014 et 2015 dans le cadre de la facilité de crédit rapide.

² À l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Comprend la dette de l'État envers la BEAC et les banques commerciales et les arriérés de l'État.

Tableau 2. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2012–21
(en milliards de FCFA)

	2012	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019		2020	2021
			Est.	Prél.	Programme	Proj.	Proj.						
Recettes	181,3	62,9	132,2	134,1	135,4	138,6	152,0	176,0	203,1	244,8	284,1		
Recettes intérieures	127,3	42,2	41,3	66,5	84,7	83,9	102,0	120,6	143,1	183,0	216,3		
Recettes fiscales	109,3	38,8	37,1	60,9	76,8	76,0	93,2	110,9	131,3	170,4	202,5		
Impôts sociétés et fonciers	21,1	7,0	8,1	13,1	15,2	15,2	18,5	21,8	27,9	37,6	50,6		
Taxes sur les biens et les services	88,2	31,8	29,0	47,8	61,6	60,8	74,7	89,0	103,4	132,8	152,0		
<i>Dont: commerce international</i>	30,5	8,5	9,2	15,3	19,9	19,9	24,7	29,6	32,6	44,1	49,5		
Recettes non fiscales	18,0	3,4	4,2	5,6	7,9	7,9	8,8	9,7	11,8	12,6	13,8		
Dons	54,0	20,7	90,9	67,6	50,7	54,7	50,0	55,4	60,0	61,8	67,8		
Programme	11,0	9,7	73,6	31,0	5,2	9,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Projet	42,9	11,0	17,3	36,6	45,5	45,5	50,0	55,4	60,0	61,8	67,8		
Dépenses 1/	181,3	111,9	107,3	140,0	178,4	177,3	185,7	206,7	234,1	277,1	306,6		
Dépenses primaires	121,8	94,9	84,4	94,2	119,4	118,3	123,9	139,2	157,2	192,0	218,0		
Dépenses primaires courantes	105,1	94,3	83,6	90,9	106,2	110,3	110,2	121,4	132,3	159,5	174,5		
Traitements et salaires	50,8	53,7	54,9	56,4	55,6	55,6	57,9	64,2	64,2	71,0	77,8		
Transferts et subventions	23,1	17,5	14,5	19,0	27,5	27,6	28,2	30,4	33,8	41,9	45,9		
Biens et services	31,2	23,1	14,2	15,5	23,0	27,1	24,1	26,8	34,3	46,6	50,9		
Intérêts exigibles	8,0	5,0	5,5	5,4	7,6	7,6	5,8	6,1	6,8	7,3	3,3		
Extérieurs	1,4	2,6	3,2	3,2	3,6	3,6	2,0	2,3	3,2	3,8	0,1		
Intérieurs	6,6	2,4	2,3	2,2	4,0	4,0	3,8	3,7	3,6	3,5	3,2		
Dépenses d'investissement	68,2	12,7	18,1	43,7	64,7	59,4	69,7	79,2	95,0	110,3	128,8		
Financées sur ressources intérieures	16,7	0,6	0,8	3,3	13,2	8,0	13,7	17,8	24,9	32,5	43,5		
Financées sur ressources extérieures	51,4	12,1	17,3	40,4	51,5	51,5	56,0	61,4	70,1	77,8	85,2		
Solde global													
À l'exclusion des dons	-54,0	-69,7	-65,9	-73,5	-93,7	-93,4	-83,8	-86,1	-91,1	-94,1	-90,2		
<i>Dont: solde primaire intérieur 2/</i>	5,5	-52,7	-43,1	-27,7	-34,7	-34,4	-21,9	-18,6	-14,1	-9,0	-1,7		
Dons compris	0,0	-49,0	25,0	-5,9	-43,0	-38,7	-33,8	-30,7	-31,1	-32,3	-22,5		
Variation nette des arriérés (-) = réduction	-5,4	17,4	-13,9	-10,1	-5,6	-9,8	-7,5	-10,1	-17,7	-15,3	-19,9		
Intérieurs	-4,0	17,4	-12,1	-10,1	-5,6	-9,8	-7,5	-10,1	-17,7	-15,3	-19,9		
Extérieurs	-1,4	0,0	-1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Erreurs et omissions	0,4	1,2	-15,3	-12,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Solde global (base caisse)	-5,0	-30,4	-4,2	-28,9	-48,6	-48,6	-41,3	-40,7	-48,8	-47,6	-42,4		
Financement identifié	5,0	30,4	4,2	29,1	-1,4	-1,5	-6,7	-6,2	3,7	9,4	10,9		
Extérieur, net	0,4	20,5	0,9	6,1	-4,5	-4,5	-2,4	-2,5	3,7	9,4	10,9		
Prêts-projet	8,5	1,1	0,0	3,8	6,0	6,0	6,0	6,0	10,1	16,0	17,5		
Prêts-programme	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Amortissement exigible	-8,1	-5,6	-5,8	-6,8	-10,5	-10,5	-8,4	-8,5	-6,4	-6,5	-6,6		
Financement exceptionnel	0,0	0,0	6,7	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Intérieur, net	4,6	9,9	3,3	23,0	3,1	3,0	-4,3	-3,7	0,0	0,0	0,0		
Système bancaire	-3,6	8,8	3,3	23,0	3,1	3,0	-5,3	-4,7	0,0	0,0	0,0		
BEAC	2,1	4,5	-6,6	17,3	1,0	0,9	-9,3	-18,7	-17,2	-16,9	-13,9		
<i>dont : contrepartie des ressources du FMI (BEAC)</i>	11,7	1,1	3,6	4,3	-11,3	9,0	7,9	7,6	-5,9	-14,6	-11,7		
Banques commerciales	-5,7	4,3	10,0	5,6	2,1	2,1	4,0	14,0	17,2	16,9	13,9		
Non bancaires 3/	8,2	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0		
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	-0,1	50,0	50,1	48,0	47,0	45,0	38,1	31,4		
bailleurs de fonds					30,1	29,7	28,7	27,7	35,4				
FMI					19,9	20,4	19,3	19,3	9,7				
<i>Pour mémoire:</i>													
Total dette publique	260,5	289,1	430,6	454,3	492,3	488,0	473,8	457,5	443,5	437,7	428,7		
Dette publique intérieure 4/	152,7	179,9	305,4	318,8	316,3	312,0	300,2	286,4	268,7	253,4	233,5		
PIB nominal	1108	750	842	937	1042	1046	1167	1299	1442	1598	1748		

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses base caisse, sauf pour les intérêts qui sont enregistrés sur la base de l'exigibilité.

² À l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Comprend les remboursements aux banques commerciales de la CEMAC et aux fournisseurs nationaux pour les subventions pétrolières.

⁴ Arriérés compris.

Tableau 3. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2012–21

	2012	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
			Est.	Prél.	Programme	Proj.			Proj.		
(en pourcentage du PIB)											
Recettes	16,4	8,4	15,7	14,3	13,0	13,2	13,0	13,6	14,1	15,3	16,3
Recettes intérieures	11,5	5,6	4,9	7,1	8,1	8,0	8,7	9,3	9,9	11,5	12,4
Recettes fiscales	9,9	5,2	4,4	6,5	7,4	7,3	8,0	8,5	9,1	10,7	11,6
Impôts sociétés et fonciers	1,9	0,9	1,0	1,4	1,5	1,5	1,6	1,7	1,9	2,4	2,9
Taxes sur les biens et les services	8,0	4,2	3,4	5,1	5,9	5,8	6,4	6,9	7,2	8,3	8,7
<i>Dont: commerce international</i>	2,8	1,1	1,1	1,6	1,9	1,9	2,1	2,3	2,3	2,8	2,8
Recettes non fiscales	1,6	0,5	0,5	0,6	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8
Dons	4,9	2,8	10,8	7,2	4,9	5,2	4,3	4,3	4,2	3,9	3,9
Programme	1,0	1,3	8,7	3,3	0,5	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Projet	3,9	1,5	2,1	3,9	4,4	4,3	4,3	4,3	4,2	3,9	3,9
Dépenses 1/	16,4	14,9	12,7	14,9	17,1	16,9	15,9	15,9	16,2	17,3	17,5
Dépenses primaires	11,0	12,6	10,0	10,1	11,5	11,3	10,6	10,7	10,9	12,0	12,5
Dépenses primaires courantes	9,5	12,6	9,9	9,7	10,2	10,5	9,4	9,4	9,2	10,0	10,0
Traitements et salaires	4,6	7,2	6,5	6,0	5,3	5,3	5,0	4,9	4,4	4,4	4,4
Transferts et subventions	2,1	2,3	1,7	2,0	2,6	2,6	2,4	2,3	2,3	2,6	2,6
Biens et services	2,8	3,1	1,7	1,7	2,2	2,6	2,1	2,1	2,4	2,9	2,9
Intérêts exigibles	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,2
Extérieurs	0,1	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Intérieurs	0,6	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Dépenses d'investissement	6,2	1,7	2,1	4,7	6,2	5,7	6,0	6,1	6,6	6,9	7,4
Financées sur ressources intérieures	1,5	0,1	0,1	0,4	1,3	0,8	1,2	1,4	1,7	2,0	2,5
Financées sur ressources extérieures	4,6	1,6	2,1	4,3	4,9	4,9	4,8	4,7	4,9	4,9	4,9
Solde global											
À l'exclusion des dons	-4,9	-9,3	-7,8	-7,8	-9,0	-8,9	-7,2	-6,6	-6,3	-5,9	-5,2
<i>Dont: solde primaire intérieur 2/</i>	0,5	-7,0	-5,1	-3,0	-3,3	-3,3	-1,9	-1,4	-1,0	-0,6	-0,1
Dons compris	0,0	-6,5	3,0	-0,6	-4,1	-3,7	-2,9	-2,4	-2,2	-2,0	-1,3
Variation nette des arriérés ((+)=réduction)	-0,5	2,3	-1,7	-1,1	-0,5	-0,9	-0,6	-0,8	-1,2	-1,0	-1,1
Intérieurs	-0,4	2,3	-1,4	-1,1	-0,5	-0,9	-0,6	-0,8	-1,2	-1,0	-1,1
Extérieurs	-0,1	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	0,0	0,2	-1,8	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global, base caisse	-0,5	-4,1	-0,5	-3,1	-4,7	-4,6	-3,5	-3,1	-3,4	-3,0	-2,4
Financement identifié	0,5	4,1	0,5	3,1	-0,1	-0,1	-0,6	-0,5	0,3	0,6	0,6
Extérieur, net	0,0	2,7	0,1	0,7	-0,4	-0,4	-0,2	-0,2	0,3	0,6	0,6
Prêts-projet	0,8	0,1	0,0	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,7	1,0	1,0
Prêts-programme	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement exigible	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-1,0	-1,0	-0,7	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,8	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur, net	0,4	1,3	0,4	2,5	0,3	0,3	-0,4	-0,3	0,0	0,0	0,0
Système bancaire	-0,3	1,2	0,4	2,5	0,3	0,3	-0,5	-0,4	0,0	0,0	0,0
BEAC	0,2	0,6	-0,8	1,8	0,1	0,1	-0,8	-1,4	-1,2	-1,1	-0,8
<i>dont : contrepartie ressources FMI (BEAC)</i>	1,1	0,1	0,4	0,5	-1,1	0,9	0,7	0,6	-0,4	-0,9	-0,7
Banques commerciales	-0,5	0,6	1,2	0,6	0,2	0,2	0,3	1,1	1,2	1,1	0,8
Non bancaires 3	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8	4,8	4,1	3,6	3,1	2,4	1,8
baillleurs de fonds					2,9	2,8	2,5				
FMI					1,9	1,9	1,7	1,5	0,7		
<i>Pour mémoire:</i>											
Total dette publique	23,5	38,5	51,1	48,5	47,2	46,6	40,6	35,2	30,8	27,4	24,5
Dette publique intérieure 4/	13,8	24,0	36,3	34,0	30,3	29,8	25,7	22,1	18,6	15,9	13,4

Sources: C.A.R. authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ Dépenses base caisse, sauf pour les intérêts qui sont enregistrés sur la base de l'exigibilité.² À l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.³ Comprend les remboursements aux banques commerciales de la CEMAC et aux fournisseurs nationaux pour les subventions pétrolières.

Tableau 4. République centrafricaine : situation monétaire, 2012–21

	2012	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021	
			Est.	Prél.	Programme	Août	Proj.		Proj.			
(milliards de FCFA, fin de période)												
Avoirs extérieurs nets	-11,4	8,6	51,7	42,2	47,7	30,2	47,7	69,7	91,0	106,0	128,1	149,0
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	-7,2	8,4	47,6	27,0	30,7	20,3	30,6	52,6	73,9	89,0	111,1	131,9
Banques commerciales	-4,2	0,2	4,1	15,3	17,0	9,9	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0
Avoirs intérieurs nets	278,3	268,3	253,6	275,7	289,8	283,5	290,4	297,4	308,9	326,5	345,7	364,1
Crédit intérieur	292,8	278,5	286,5	309,2	321,1	323,1	321,6	331,2	342,7	360,3	379,5	397,9
Crédit au secteur public	151,1	159,8	163,2	186,1	189,2	180,1	189,2	183,9	179,2	179,2	179,2	179,2
Crédit à l'administration centrale (net)	151,1	159,8	163,2	186,1	189,2	180,1	189,2	183,9	179,2	179,2	179,2	179,2
BEAC	146,0	150,5	143,8	161,1	162,1	159,1	162,1	152,8	134,1	116,9	100,0	86,1
Compte Trésor	62,5	65,1	67,0	67,7	80,7	67,9	65,3	61,2	57,3	57,3	57,3	57,3
Prêts consolidés	44,9	43,1	45,9	48,1	43,1	47,4	38,1	35,3	18,9	9,8	9,7	9,7
FMI (net, allocation DTS en AEN)	50,2	47,0	50,6	54,9	43,6	68,5	63,9	71,8	79,4	73,5	59,0	47,3
Dépôts	-11,5	-4,7	-19,7	-9,7	-5,3	-24,8	-5,3	-15,5	-21,5	-23,7	-25,9	-28,2
Banques commerciales	5,1	9,4	19,3	25,0	27,1	21,0	27,1	31,1	45,1	62,2	79,1	93,0
Crédit aux autres organes publics (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit à l'économie	141,8	118,6	123,4	123,1	132,0	143,1	132,5	147,3	163,5	181,2	200,3	218,8
Entreprises publiques	3,1	3,4	2,9	3,2	3,6	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
Secteur privé	138,7	115,2	120,5	119,9	128,3	139,4	128,8	143,7	159,9	177,5	196,7	215,1
Autres postes (net)	-14,6	-10,2	-33,0	-33,5	-31,3	-39,7	-31,2	-33,8	-33,8	-33,8	-33,8	-33,8
Monnaie et quasi-monnaie	202,3	213,7	244,8	257,8	288,1	259,5	289,3	327,7	364,6	405,0	448,7	490,7
Numéraire	105,1	120,2	138,2	134,8	159,2	134,5	159,9	178,3	198,4	220,3	244,1	267,0
Dépôts	97,2	93,5	106,6	123,0	128,9	125,0	129,4	149,4	166,2	184,6	204,6	223,7
Dépôts à vue	57,7	49,4	58,9	64,9	69,2	67,0	69,4	77,4	86,2	95,7	106,0	116,0
Dépôts à terme et épargne	39,5	44,0	47,7	58,2	59,7	58,0	60,0	71,9	80,0	88,9	98,5	107,8
Autres engagements exclus de la monnaie au sens lar	64,6	63,3	60,5	60,1	49,4	62,6	48,8	32,4	16,8	-8,5	-30,0	-51,2
(variation en pourcentage, pourcentage de la monnaie au sens large début de période)												
Avoirs extérieurs nets	-12,4	9,9	20,2	-3,9	2,1		2,1	7,6	6,5	4,1	5,5	4,7
Avoirs intérieurs nets	16,6	-4,9	-6,9	9,0	6,8		5,7	2,4	3,5	4,8	4,7	4,1
Crédit intérieur net	14,7	-7,1	3,8	9,3	6,0		4,8	3,3	3,5	4,8	4,7	4,1
Crédit net à l'administration centrale	-1,8	4,3	1,5	9,4	1,2		1,2	-1,8	-1,4	0,0	0,0	0,0
Crédit à l'économie	16,5	-11,5	2,2	-0,1	4,8		3,6	5,1	4,9	4,8	4,7	4,1
Monnaie et quasi-monnaie	1,6	5,6	14,6	5,3	11,8		12,2	13,3	11,3	11,1	10,8	9,4
(variation annuelle en pourcentage)												
Avoirs extérieurs nets	-185,6	-175,5	500,4	-18,4	12,9		12,9	46,1	30,5	16,5	20,9	16,3
Avoirs intérieurs nets	13,5	-3,6	-5,5	8,7	6,5		5,4	2,4	3,9	5,7	5,9	5,3
Base monétaire	-2,4	16,4	23,6	-1,8	11,3		11,7	11,5	11,3	11,0	10,8	9,4
Crédit à l'économie	30,2	-16,3	4,0	-0,2	10,3		7,6	11,2	11,0	10,8	10,6	9,2
Entreprises publiques	10,6	9,9	-15,8	11,5	13,0		13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur privé	30,7	-16,9	4,6	-0,5	10,2		7,5	11,5	11,3	11,0	10,8	9,4
<i>Pour mémoire:</i>												
Réserves internationales officielles brutes (milliards)	87,8	98,5	137,7	117,1	120,8		120,7	142,7	164,0	179,1	201,2	222,0
AIN de la banque centrale (milliards FCFA)	121,6	124,7	117,0	134,7	149,1		149,9	148,8	150,2	159,9	164,6	169,6
Monnaie centrale (milliards FCFA)	114,4	133,1	164,6	161,6	179,8		180,5	201,4	224,1	248,8	275,7	301,5
PIB nominal (milliards FCFA)	1108	750	842	937	1042		1046	1167	1299	1442	1598	1748
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)												
Fin de période	5,5	3,5	3,4	3,6	3,6		3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. République centrafricaine : balance des paiements, 2012–21

	2012	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
			Est.	Prél.	Programme	Proj.			Proj.		
	(milliards de FCFA)										
Solde des transactions courantes	-51,1	-22,8	-46,9	-84,7	-105,7	-96,5	-112,5	-117,9	-129,2	-120,1	-114,1
Balance des biens	-68,4	-55,1	-155,7	-153,3	-147,6	-142,0	-152,6	-160,8	-177,5	-171,8	-168,7
Exportations, f.à.b.	97,5	53,0	42,6	48,5	63,1	64,2	77,3	83,5	99,7	109,6	133,8
Importations, f.à.b.	-165,8	-108,1	-198,4	-201,8	-210,6	-206,2	-229,8	-244,4	-277,2	-281,3	-302,5
Services (net)	-58,0	-24,0	-50,8	-52,5	-54,2	-54,7	-56,9	-58,6	-60,5	-62,5	-64,9
Crédit	41,0	55,4	67,1	69,6	72,5	72,1	74,9	78,9	83,3	88,1	93,3
Débit	-99,0	-79,4	-117,9	-122,1	-126,8	-126,8	-131,9	-137,5	-143,8	-150,6	-158,2
Revenu (net)	5,7	2,8	3,5	4,1	1,2	1,1	2,9	3,0	5,5	5,8	6,2
Crédit	8,8	9,4	10,0	10,5	11,0	11,0	11,5	12,1	12,8	13,5	14,3
Débit	-3,1	-6,6	-6,5	-6,4	-9,9	-9,8	-8,6	-9,2	-7,3	-7,7	-8,1
Transferts (net)	69,5	53,6	156,1	117,0	94,9	99,1	94,1	98,6	103,3	108,4	113,3
Privés	34	18,5	61,3	62,3	63,4	63,5	64,6	65,7	66,8	67,9	69,0
Officiels	35,5	35,1	94,8	54,6	31,5	35,6	29,5	32,9	36,5	40,5	44,4
dont: Programme	11,0	9,7	73,6	31,0	5,2	9,2	0	0	0	0	0
Compte de capital	42,9	11,0	17,3	36,6	45,5	45,5	50,0	55,4	60,0	61,8	67,8
Dons-projet	42,9	11,0	17,3	36,6	45,5	45,5	50,0	55,4	60,0	61,8	67,8
Autres transferts (allègement de la dette)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte financier	41,6	32,7	7,4	27,5	13,9	4,7	36,5	36,9	39,1	42,2	35,8
Investissements directs	35,7	0,9	1,1	3,2	18,5	9,2	38,9	39,4	35,4	32,8	24,9
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	5,9	31,8	6,3	24,3	-4,5	-4,5	-2,4	-2,5	3,7	9,4	10,9
Secteur public (net) 1/	0,4	20,5	-5,8	-3,0	-4,5	-4,5	-2,4	-2,5	3,7	9,4	10,9
Décaissements projet	8,5	1,1	0,0	3,8	6,0	6,0	6,0	6,0	10,1	16,0	17,5
Décaissements programme	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement programmé	-8,1	-5,6	-5,8	-6,8	-10,5	-10,5	-8,4	-8,5	-6,4	-6,5	-6,6
Autorités monétaires (allocation DTS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres flux à court terme	5,5	11,3	12,1	27,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-35,8	-5,3	54,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (hors erreurs et omissions)	33,5	20,9	-22,2	-20,6	-46,3	-46,3	-26,0	-25,7	-30,0	-16,0	-10,6
Financement identifié	2,4	-15,6	-32,5	20,6	-3,7	16,6	-22,0	-21,3	-15,0	-22,1	-20,9
Mouvements nets des réserves officielles	2,4	-15,6	-39,2	20,6	-3,7	16,6	-22,0	-21,3	-15,0	-22,1	-20,9
Crédit net FMI	11,7	1,1	3,6	4,3	-11,3	9,0	7,9	7,6	-5,9	-14,6	-11,7
Allocation DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres réserves (augmentation = -)	-9,3	-16,7	-42,8	16,3	7,6	7,6	-29,9	-28,9	-9,1	-7,5	-9,2
Financement exceptionnel	0,0	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement de la dette	0,0	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre financement exceptionnel 1/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés de paiement dette (réduction=)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	-0,1	50,0	29,7	48,0	47,0	45,0	38,1	31,4
<i>Pour mémoire:</i>											
Termes de l'échange	2,8	19,4	8,2	29,0	5,8	5,7	-7,6	0,7	-2,5	0,6	0,2
Prix unitaire des exportations	-11,7	10,5	11,9	8,5	-1,9	-1,1	-0,8	0,8	-1,9	1,0	0,5
Prix unitaire des importations	-14,1	-7,4	3,4	-15,9	-7,3	-6,4	7,3	0,1	0,5	0,3	0,3
Réserves internationales officielles brutes											
(milliards de FCFA; fin de période)	87,8	98,5	137,7	117,1	120,8	120,7	142,7	164,0	179,1	201,2	222,0
(mois d'importation, f.à.b.)	5,6	3,7	5,1	4,2	4,0	4,0	4,5	4,7	5,0	5,2	5,5
Solde transactions courantes (pourcentage du PIB)	-4,6	-3,0	-5,6	-9,0	-10,1	-9,2	-9,6	-9,1	-9,0	-7,5	-6,5
Compte de capital (pourcentage du PIB)	3,9	1,5	2,1	3,9	4,4	4,3	4,3	4,3	4,2	3,9	3,9
PIB nominal (milliards de FCFA)	1108	750	842	937	1042	1046	1167	1299	1442	1598	1748

Sources : autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend l'allègement de la dette PPTE par les créanciers multilatéraux. À partir de 2010, tient compte de l'allègement total de la dette PPTE et IADM sur base flux.

Tableau 6a. République centrafricaine : plan de gestion de trésorerie, 2016
(en millions de FCFA)

	Effectif									Projections			Total 2016	Janv-août
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
Solde du mois précédent (I)	11 402	13 272	9 600	10 042	7 350	10 814	5 359	10 089	8 884	4 992	10 043	7 593	11 402	11 402
Entrées brutes (II)	9 058	8 720	10 093	6 164	18 493	7 927	22 646	7 271	6 789	13 899	14 062	40 785	165 907	90 372
Recettes primaires	5 166	7 020	8 251	6 164	7 894	6 227	5 299	6 271	5 789	7 832	8 710	9 277	83 900	52 292
Autres recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	3 892	1 700	1 842	0	10 599	1 700	17 347	1 000	1 000	6 067	5 352	31 508	82 007	38 080
Titres du Trésor	3 892	0	0	0	5 352	0	3 892	0	0	0	5 352	0	18 488	13 136
Autre appui budgétaire	0	1 700	1 842	0	5 247	1 700	13 455	1 000	1 000	6 067	0	31 508	63 519 ¹	24 944
Banque mondiale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 700	11 700	0
Banque africaine de développem	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 900	5 900	0
Décaissements du FMI	0	0	0	0	0	0	10 208	0	0	0	0	10 208	20 416	10 208
Union européenne	0	0	0	0	5 247	0	0	0	0	6 067	0	3 700	15 014	5 247
France	0	1 700	1 842	0	0	1 700	3 247	0	0	0	0	0	8 489	8 489
BEAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congo	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	1 000	1 000
Cameroun	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	1 000	0
Dépôts d'autres banques;	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties brutes (III)	7 188	12 392	9 651	8 856	15 029	13 382	17 916	8 476	10 681	8 848	16 512	29 156	158 087	92 890
Dépenses primaires	828	10 984	6 624	6 009	5 960	6 319	8 034	7 678	9 369	8 251	9 900	16 010	95 966	52 436
Salaires	3	8 296	4 081	4 128	4 075	4 107	4 150	4 116	4 082	4 100	4 100	4 000	55 635	37 573
<i>coûts salariaux additionnels</i>		1 173	592	526	582	584	580	580	580	400	400	400		
Transferts	120	1 600	979	539	676	602	2 272	1 105	2 865	2 624	2 000	3 510	18 892	7 893
<i>dont: pensions</i>	73	18	47	12		45	1 638	244	1 770			1 700	5 547	2 077
Biens et services	705	1 006	1 115	1 236	1 204	1 605	1 493	2 192	1 753	1 527	3 000	3 000	19 836	10 556
<i>dont: frais bancaires</i>	84	94	95	99	251	50	246	448	195	114	298	100	2 074	1 367
Capital		82	449	106	5	5	119	265	669	0	800	5 500	8 000	1 031
Amortissements	5 905	1 205	990	2 380	6 989	5 105	9 805	456	703	419	6 512	4 750	45 219	32 835
<i>dont: remboursements FMI</i>	2 581	5	703	252	5	2 109	2 581	5	703	66	5	0	9 015	8 241
Intérieurs	2 865	1 114	287	342	6 297	2 248	6 636			254	5 507	150	25 700	19 789
<i>dont :titres du Trésor</i>	2 500				5 500		4 000				5 500		17 500	12 000
Extérieurs	459	86		1 786	687	748	588	451		99	1 000	4 600	10 504	4 805
Intérêts exigibles		7		508	6	238		7	300	69	100	6 350	7 585	766
Arriérés de paiement	455	180	2 032	467	2 080	1 720	77	334	309	109	0	2 046	9 809	7 345
Retraits correspondants		23	5					1					29	29
Mouvements de trésorerie nets (=II-I)	1 870	-3 672	442	-2 692	3 464	-5 455	4 730	-1 205	-3 892	5 051	-2 450	11 629	7 820	-2 518
Solde à la fin du mois (=H-III)	13 272	9 600	10 042	7 350	10 814	5 359	10 089	8 884	4 992	10 043	7 593	19 222	19 222	8 884

Source : données fournies par les autorités.

¹ Dont: 8.789 millions FCFA de décaissements retardés de la France et de l'UE au titre des engagements d'appui budgétaire de 2015.

Tableau 6b. République centrafricaine : plan de gestion de trésorerie, 2017
(en millions de FCFA)

	Projections												Total 2017
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Solde du mois précédent (I)	19 222	15 891	12 667	7 706	5 283	12 361	21 830	18 499	20 195	15 233	16 258	23 034	19 222
Entrées brutes (II)	12 387	8 495	8 495	8 495	23 497	22 925	12 387	13 415	8 494	12 743	23 495	13 593	168 421
Recettes primaires	8495	8495	8495	8495	8495	8495	8495	8495	8494	8493	8493	8493	101 933
Autres recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	3 892	0	0	0	15 002	14 430	3 892	4 920	0	4 250	15 002	5 100	66 488
Titres du Trésor	3 892	0	0	0	5 352	3 892	0	0	0	0	5 352	0	18 488
Autre appui budgétaire	0	0	0	0	9 650	14 430	0	4 920	0	4 250	9 650	5 100	48 000
Banque mondiale	0	0	0	0	0	4 250	0	0	0	4 250	0	0	8 500
Banque africaine de développem	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 100	5 100
Décassements du FMI	0	0	0	0	9 650	0	0	0	0	0	9 650	0	19 300
Union européenne	0	0	0	0	0	4 920	0	4 920	0	0	0	0	9 840
France	0	0	0	0	0	5 260	0	0	0	0	0	0	5 260
BEAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts d'autres banques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties brutes (III)	15 718	11 718	13 456	10 918	16 418	13 456	15 718	11 718	13 456	11 718	16 718	14 656	165 672
Dépenses primaires	9 885	9 885	11 623	9 085	9 085	11 623	9 885	9 885	11 623	9 885	9 885	11 592	123 941
Salaires	4 825	4 825	4 825	4 825	4 825	4 825	4 825	4 825	4 825	4 825	4 825	4 825	57 900
<i>coûts salariaux additionnels</i>	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580
Transferts	1 910	1 910	3 648	1 110	1 110	3 648	1 910	1 910	3 648	1 910	1 910	3 617	28 241
<i>dont: pensions</i>	0	0	1 738	0	0	1 738	0	0	1 738	0	0	1 738	6 952
Biens et services	2 008	2 008	2 008	2 008	2 008	2 008	2 008	2 008	2 008	2 008	2 008	2 012	24 100
<i>dont: frais bancaires</i>	483	483	483	483	483	483	483	483	483	483	483	487	5 800
Capital	1 142	1 142	1 142	1 142	1 142	1 142	1 142	1 142	1 142	1 142	1 142	1 138	13 700
Amortissements	4 700	700	700	700	6 200	700	4 700	700	700	700	5 700	1 931	28 131
<i>dont: remboursements FMI</i>	2 394	5	375	89	5	1 766	982	5	375	89	3	1 766	7 854
Intérieurs	4 000	0	0	0	5 500	0	4 000	0	0	0	5 000	1 231	19 731
<i>dont :titres du Trésor</i>	4 000	0	0	0	5 500	0	4 000	0	0	0	5 000	1 231	19 731
Extérieurs	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	8 400
Intérêts exigibles	483	483	483	483	483	483	483	483	483	483	483	483	5 800
Arriérés de paiement	625	625	625	625	625	625	625	625	625	625	625	625	7 500
Retraits correspondants	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	300
Mouvements de trésorerie nets (=II-I)	-3 331	-3 223	-4 961	-2 423	7 079	9 469	-3 331	1 697	-4 962	1 025	6 777	-1 063	2 749
Solde à la fin du mois (=I+II-III)	15 891	12 667	7 706	5 283	12 361	21 830	18 499	20 195	15 233	16 258	23 034	21 971	21 971

Source : données fournies par les autorités.

Tableau 7. République centrafricaine : décaissement de l'aide extérieure, 2016-17

	Engagements pour 2016			Engagements pour 2017		Finalité
	Engagement	Décaissé (milliards FCFA)	À décaisser (milliards FCFA)		Milliards FCFA	
FMI	25,05 millions de DTS	10,2	10,2	23,6 millions DTS	19,3	Appui à la balance des paiements
Banque mondiale	20 millions dollars		11,7	15 millions dollars	8,5	Appui budgétaire
Banque africaine de développement	10 millions dollars		5,9	9 millions dollars	5,1	Appui budgétaire
Union européenne	15 million euros	6,1	3,7	15 million euros	9,8	Appui budgétaire
France	8 millions euros	5,3		8 millions euros	5,3	Appui budgétaire
Total		21,6	31,4		48,0	
<i>Pour mémoire:</i>	<i>Écart de financement (milliards FCFA)</i>	50,0			48,0	
	<i>Besoins de financement résiduels</i>	28,3			0,0	

Tableau 8. République centrafricaine : indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(millions de DTS)											
Principal	2,60	12,16	10,31	9,10	5,35	5,85	8,35	6,96	6,13	4,73	2,51
Commissions et intérêts	0,01	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(millions de DTS)											
Principal	2,60	12,16	10,31	9,10	5,35	5,85	12,03	15,32	19,16	18,94	16,71
Commissions et intérêts	0,01	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(milliards de FCFA)											
Principal	2,12	9,84	8,25	7,22	4,19	4,50	9,25	11,78	14,74	14,57	12,85
Commissions et intérêts	0,01	0,06	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Encours de crédit du FMI											
millions de DTS											
milliards de FCFA	83,98	95,22	108,31	110,91	105,55	99,70	87,67	72,36	53,20	34,26	17,55
Pourcentage des recettes de l'État	68,51	77,06	86,66	87,98	82,72	76,68	67,43	55,66	40,92	26,35	13,50
Pourcentage des exportations de biens et c	81,64	75,55	71,86	61,50	45,22	35,45	28,64	21,68	14,62	8,63	4,05
En pourcentage du service de la dette	50,28	50,62	53,34	48,07	41,85	33,77	25,56	17,45	10,32	6,06	2,82
Pourcentage du PIB	232,82	306,01	338,66	311,01	291,24	356,07	253,55	234,73	223,10	168,77	88,31
Pourcentage de la quote-part	6,55	6,60	6,67	6,10	5,18	4,39	3,60	2,80	1,94	1,17	0,57
	75,39	85,48	97,23	99,56	94,75	89,50	78,70	64,96	47,76	30,75	15,75
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décassements	12,5	23,4	23,4	11,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	2,61	12,23	10,38	9,17	5,43	5,92	12,10	15,39	19,23	19,01	16,78
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (milliards FCFA)	1046,4	1167,1	1298,7	1442,1	1597,7	1747,5	1871,0	1987,6	2111,8	2244,0	2384,6
Exportations de biens et services (milliards)	136,3	152,2	162,5	183,0	197,7	227,1	263,8	318,9	396,5	434,5	478,0
Recettes publiques (milliards FCFA)	83,9	102,0	120,6	143,1	183,0	216,3	235,4	256,7	280,0	305,4	333,3
Service de la dette (milliards FCFA)	29,4	25,2	25,6	28,3	28,4	21,5	26,6	23,7	18,3	15,6	15,3
Quote-part FMI	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4

Source: projections des services du FMI.

Tableau 9. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, décembre 2010–juin 2016
(%, fin de période)

Indicateur	Déc.-10	Déc.-11	Déc.-12	Déc.-13	Déc.-14	Déc.-15	Juin.-16
Fonds propres							
Total fonds propres réglementaires des banques/actifs pondérés par risques	16,5	25,6	22,7	39,1	42,2	37,4	36,8
Pourcentage de banques présentant au moins 10 % <i>Part de ces banques/total actifs du système bancaire</i>							
Pourcentage de banques présentant moins de 10 et plus de 6 % <i>Part de ces banques/total actifs du système bancaire</i>							
Pourcentage de banques présentant moins du minimum de 6 %							
Total fonds propres (valeur nette)/actifs	15,9	21,3	21,4	18,3	18,1	23,2	17,2
Qualité des actifs							
Créances improductives/total des prêts	12,6	12,0	9,6	28,5	27,7	26,0	22,8
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	1,5	3,3	1,6	50,0	44,4	34,6	24,3
Prêts en devises/total des prêts							
Bénéfices et rentabilité							
Produit net/moyenne des actifs (rendement des actifs)	3,6	4,8	4,3	-1,1	0,8	-0,3	0,3
Produit net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	24,4	24,4	20,7	-5,4	3,8	-1,4	1,5
Charges hors intérêts/produit brut	65,9	59,9	64,0	79,5	218,4
Charges salariales/produit brut							
Produit hors intérêts/produit brut							
Charges/produit							
Liquidité							
Actifs liquides/total des actifs	26,1	23,2	16,1	14,9	22,7	39,9	33,8
Actifs liquides/passifs à court terme	132,6	160,7	114,5	149,1	203,1	276,1	246,8
Prêts/dépôts	135,6
Actifs liquides/total des dépôts
Sensibilité au risque de marché/de change							
Passifs en devises/total des passifs	7,6
Dépôts en devises/réserves officielles

Sources: autorités centrafricaines; Banque des États de l'Afrique centrale.

Tableau 10. République centrafricaine : calendrier des décaissements, 2016–19

Conditions de décaissement	Date	Montant de l'achat	
		Millions de DTS	% de la quote-part
Premier décaissement sur approbation du programme.	20 juillet 2016	12,525 millions DTS	11,24
Deuxième décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 août 2016 ont été observés et à l'achèvement de la première revue	13 novembre 2016	12,525 millions DTS	11,24
Troisième décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 décembre 2016 ont été observés et à l'achèvement de la deuxième revue	22 mars 2017	11,70 millions DTS	10,5
Quatrième décaissement lorsque les critères de réalisation au 30 juin 2017 ont été observés et à l'achèvement de la	23 octobre 2017	11,70 millions DTS	10,5
Cinquième décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 décembre 2017 ont été observés et à l'achèvement de la quatrième revue	21 mars 2018	11,70 millions DTS	10,5
Sixième décaissement lorsque les critères de réalisation au 30 juin 2018 ont été observés et à l'achèvement de la cinquième revue	22 octobre 2018	11,70 millions DTS	10,5
Septième décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 décembre 2018 ont été observés et à l'achèvement de la sixième revue	20 mars 2019	11,70 millions DTS	10,5

Tableau 11. République centrafricaine : matrice d'évaluation des risques (MER)

Origine des risques	Probabilité	Impact	Riposte des autorités
Dégradation de la sécurité	Élevée	Important Porterait un coup d'arrêt à la reprise.	Réorienter les réformes vers des domaines moins sensibles au contexte socio-politique. Maintenir le contrôle budgétaire en vue de préserver les dépenses de base et d'assurer la cohésion sociale.
Croissance structurellement fragile dans les grands pays avancés ou émergents	Élevée (PA) Moyenne (PE)	Important La reprise des exportations serait sans doute différée, assombrissant les perspectives de croissance à moyen terme.	Intensifier la réforme structurelle et les efforts en vue d'améliorer le climat des affaires pour encourager l'investissement.
Inertie des autorités qui manquent d'expérience pour relever des défis importants dans des situations très difficiles.	Élevée	Important L'exécution du programme pourrait ralentir et l'adoption de réformes structurelles clés être différée, assombrissant les perspectives de croissance.	Repousser graduellement les réformes en fin de période pour susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes clés. Intensifier les réformes structurelles importantes. Politique budgétaire axée sur la mobilisation des recettes et une prestation efficace des services publics.
Capacités administratives limitées	Élevée	Important L'exécution du programme pourrait ralentir et l'adoption de réformes structurelles clés être différée.	Accroître l'efficacité du DC pour renforcer les capacités institutionnelles.
Retards dans le versement de l'aide financière extérieure	Moyenne	Moyen Répercussions sur l'investissement et la croissance ; la pauvreté risque d'augmenter. La stabilité macro-économique serait en danger.	Efforts accrus en vue de mobiliser des ressources intérieures et d'assurer l'efficacité de la dépense.

Appendice I. Lettre d'intention



Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
États-Unis

Bangui le 5 décembre 2016

Madame la Directrice générale,

- 1. Le 20 juillet 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI)** a approuvé un accord d'un montant de 83,55 millions de DTS (ou 75 % de la quote-part) en faveur de la République Centrafricaine (RCA), au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), en appui de nos politiques pour consolider la stabilité macroéconomique et créer les conditions d'une croissance durable et inclusive à la faveur de réformes structurelles.
- 2. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les tendances récentes de l'économie centrafricaine et les progrès que nous avons enregistrés dans la mise en œuvre de nos politiques jusqu'à la fin août 2016.** À cet égard, nous tenons à préciser que nous avons observé tous les critères de réalisation à fin août, à l'exception de celui concernant la non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs. Nous avons en outre réalisé tous les repères structurels, certes avec des retards.
- 3. Ce mémorandum rend également compte des politiques économiques et financières que le gouvernement de la RCA a entrepris de mettre en œuvre pour le reste de 2016 et pour 2017 afin de consolider la stabilité macroéconomique,** accompagner la reprise économique, améliorer la mobilisation des recettes, renforcer la gestion des finances publiques et avancer vers les objectifs de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous avons adopté une loi de finances rectificative pour 2016 conforme au programme appuyé par la FEC.
- 4. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, et pour couvrir nos besoins en matière de balance des paiements,** nous sollicitons le décaissement de la deuxième tranche de financement (soit 12,525 millions de DTS) au titre de l'accord de la FEC. Nous sollicitons, en outre, une dérogation pour non observation du critère de réalisation continu relatif

à la non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs, à la suite de quoi nous avons adopté les mesures correctives énoncées dans le mémorandum.

5. **Nous sommes persuadés que les mesures et les politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs de notre programme et pour réduire nos besoins futurs en matière de balance des paiements.** Nous n'adopterons aucune mesure ou politique de nature à aggraver les difficultés liées à la balance des paiements. Cependant, nous sommes prêts à prendre toutes mesures complémentaires qui peuvent être adéquates pour la mise en œuvre réussie du programme. Nous consulterons le FMI préalablement à l'adoption de ces mesures avant de réviser les politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les informations nécessaires pour évaluer nos politiques, notamment celles énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

6. **Nous entendons rendre public le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF ci-joint et le PAT.** Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura achevé la première revue de l'accord au titre de la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération,

/s/

Henri-Marie Dondra
Ministre des Finances et du budget

/s/

Simplice Mathieu Sarandji
Premier Ministre

Pièces jointes :
Mémorandum de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mise à jour du mémorandum de politiques économiques et financières pour 2016–17

INTRODUCTION

1. **Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) actualise la mise en œuvre du programme de 2016-19 appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).**

Notre programme économique et financier vise à consolider la stabilité macroéconomique et à créer les conditions d'une croissance durable, généralisée et inclusive à la faveur de réformes structurelles, conformément aux objectifs du plan national de développement en cours d'élaboration. Ce MPEF décrit l'évolution récente de la situation économique et dresse un bilan de la mise en œuvre des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels à fin août 2016. Il présente en outre les grandes orientations pour le reste de 2016 et pour 2017.

2. **La situation sécuritaire s'est détériorée en dépit des efforts de concertation du gouvernement à l'endroit des groupes armés et de la société civile.** Durant ces dernières semaines, les attaques contre les populations civiles et les manifestations se sont soldées par des pertes en vies humaines, une augmentation des populations déplacées, la destruction d'infrastructures et le ralentissement de l'activité économique. Certains des risques signalés dans notre MPEF de juillet 2016 se sont matérialisés, compromettant ainsi la mise en œuvre de notre programme économique. Malgré ces revers, les travaux se poursuivent avec le concours de nos partenaires techniques et financiers et des Nations Unies, pour ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité (RSS), avec pour objectif d'intégrer certains anciens combattants et mettre en place un nouveau modèle de sécurité capable de maintenir la paix et la sécurité. Face aux récents incidents, le gouvernement a notamment pris des mesures rapides pour éviter une escalade de la violence et poursuivi les efforts de concertation avec les différents acteurs et de promotion de la cohésion sociale et du consensus national.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

3. **En dépit d'une activité économique plus forte que prévue dans certains secteurs, l'insécurité grandissante, et la faible exécution de notre plan d'investissement et les pressions sur le marché des transports contribuant à ralentir la croissance économique.**

L'agriculture d'exportation, la transformation à petite échelle, les transports et le commerce ont enregistré un rebond durant les huit premiers mois de l'année. Cependant, la persistance de mise en œuvre limitée des projets d'investissement public, en partie imputable aux retards de décaissement de l'aide-projet, et les regains de violence à Bangui et dans le reste du pays ont continué de peser lourdement sur l'activité économique. L'inflation moyenne s'est élevée à 5,1 %, en raison de l'augmentation des prix des produits alimentaires de base, elle-même imputable aux difficultés dans la branche de l'élevage, de mauvaises conditions climatiques, de la demande

additionnelle induite par le retour de certains réfugiés et des personnes déplacées et d'une grève temporaire dans le secteur des transports.

4. **Les résultats budgétaires jusqu'à la fin août ont dépassé les objectifs du programme.** De bons résultats en matière de recettes et un niveau de dépenses en capital financé sur ressources propres inférieur aux prévisions ont abouti à un déficit primaire inférieur à ce qui avait été programmé. Les recettes intérieures ont atteint 52 milliards de francs CFA, conformément à l'objectif du programme, tandis que les dépenses courantes primaires (55,4 milliards de francs CFA) et les dépenses en capital financées sur ressources propres (0,6 milliard de francs CFA) ont été inférieures aux prévisions, en raison des faibles capacités de réalisation et d'une attitude prudente en raison des retards de décaissement de l'appui budgétaire.

5. **La dette extérieure reste stable à fin août 2016.** Elle s'élève à 156,1 milliards FCFA (une légère réduction comparée à son niveau de 156,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2015). Les arriérés de paiements extérieurs ont atteint 159 milliards de francs CFA, en augmentation par rapport à 157,3 milliards de francs CFA à fin 2015. Cette augmentation reflète une accumulation de nouveaux arriérés à l'égard de certains créanciers dont la Chine et l'Inde.

A. Mise en œuvre du programme

6. **Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été satisfaisants.** Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin août ont été observés, à l'exception de celui concernant l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs. Tous les repères structurels ont été atteints, certes avec des retards, notamment celui lié à l'adoption d'un arrêté ministériel recensant tous les comptes de l'État et leur solde, en raison du retard dans l'achèvement de l'étude sur les banques commerciales. Le repère structurel de déclaration des avoirs a été réalisé en temps utile.

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

B. Piliers de la stratégie

7. **Face aux redoutables défis économiques et à la pauvreté généralisée qui fait obstacle aux progrès sociaux et à la paix, nous avons élaboré notre plan national de développement appelé le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA).** Le RCPCA s'appuie sur quatre grands principes :

- **Une démarche axée sur les pôles de croissance régionaux.** Ceux-ci sont essentiels pour créer les conditions d'un développement régional équilibré dans l'intérêt de la population dans son ensemble.
- **L'importance de l'intégration et de la diversification économiques afin de promouvoir une croissance économique généralisée.** À cet égard, la sécurité et la paix,

l'agriculture, l'eau et l'énergie, les transports et les télécommunications, et la santé et l'éducation seront les principaux vecteurs d'une croissance durable.

- **Le développement des activités à forte intensité de main-d'œuvre.** Cela sera déterminant pour faire face aux graves problèmes de chômage que connaît le pays, notamment celui des jeunes.
- **La résilience sociale de la population.** Cela contribuera à accompagner et renforcer le développement économique.

8. **Au vu de ce qui précède, notre RCPCA s'efforcera de:**

- i) développer les activités de production alimentaire de subsistance et l'agriculture de rente;
- ii) promouvoir les activités agro-forestières et les activités de transformation afin de créer une valeur ajoutée et des débouchés d'emploi;
- iii) développer les activités minières formelles afin d'attirer davantage de grandes entreprises;
- iv) réparer et remettre en état les routes, pistes rurales, ports secs et aéroports provinciaux;
- v) étendre l'infrastructure de transports et de télécommunications; et (vi) développer les capacités énergétiques.

9. **Sur le plan social, notre RCPCA vise à accroître la résilience de la population.** Il faudra pour cela :

- i) rétablir et fournir une assistance aux personnes déplacées et aux réfugiés pour assurer la reprise effective des activités socioéconomiques sur l'ensemble du territoire;
- ii) rétablir la cohésion sociale et réduire les tensions afin d'accompagner la reprise économique locale et de créer des emplois temporaires, principalement pour les jeunes;
- iii) redéployer les services de l'État sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner le redressement économique;
- iv) assurer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène;
- v) renforcer le secteur de l'éducation pour assurer une couverture globale et offrir un enseignement de qualité, y compris en favorisant l'accès à tous les niveaux d'enseignement pour tous les enfants, quel que soit le sexe et quel que soit le lieu de résidence;

- vi) insuffler une nouvelle vigueur au système de santé; et
- vii) renforcer la lutte contre le VIH/sida.

C. Perspectives à moyen terme

10. **La levée de l'embargo partiel sur les exportations de diamants en provenance de certaines régions du pays, la mise en œuvre de nos politiques et le rétablissement de la paix et de la sécurité devraient améliorer les perspectives économiques à moyen terme.** Nous avons ainsi défini les objectifs à moyen terme (2016-2019) suivants dans le cadre de notre RCPCA :

- La croissance économique devrait être en moyenne de 5,1 % et le taux d'inflation devrait être conforme à la cible de 3 % de la CEMAC d'ici 2019, grâce en partie à une augmentation de la production agricole.
- Le déficit intérieur primaire devrait progressivement diminuer de 3,3 % en 2016 à moins de 1 % en 2019, en raison de la progression soutenue du ratio recettes/PIB (elle-même fruit de la mise en œuvre des réformes) et d'une meilleure maîtrise des dépenses.
- Le déficit du solde des transactions courantes devrait se situer aux alentours de 9,2 % du PIB compte tenu des considérables besoins de reconstruction.
- Les besoins de financement devraient diminuer durant la période, de 4,8 % du PIB en 2016 à 3,1 % en 2019.

D. Le programme d'investissement

11. **Le dispositif de gestion de l'investissement public accuse des faiblesses et devrait être réformé.** Nous sommes déterminés à travailler avec nos partenaires techniques et financiers pour mettre en place un nouveau cadre institutionnel de nature à accroître l'efficacité de l'investissement public, depuis la sélection des projets jusqu'à l'exécution en passant par le suivi. Cela contribuera à améliorer la gestion et la restructuration du portefeuille pour combiner les projets actuels de modeste envergure destinés à remettre en état les structures administratives, les centres de santé et les écoles, avec les grands projets d'infrastructure qui sous-tendent la stratégie de croissance régionale et le développement intégré du pays. Nous avons établi une liste de projets à mettre en œuvre dès 2017, liste qui est également annexée à notre loi de finances de 2017.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR LE RESTE DE 2016 ET 2017

E. Cadre macroéconomique pour 2016-17

12. **Pour le reste de 2016, nous avons révisé à la baisse la croissance économique tout en maintenant le déficit intérieur primaire, lequel constitue le point d’ancrage de notre programme budgétaire.**

- Le taux de croissance réel, initialement projeté à 5,2%, a été révisé à la baisse à 4,5 % en 2016, du fait de la détérioration de l’environnement sécuritaire, des goulots d’étranglement en matière de transports et de la faible exécution des projets d’investissement.
- En dépit du prix des produits pétroliers intérieurs à la baisse, l’inflation moyenne a été revue à la hausse à 5,1% en 2016 pour les raisons mentionnées ci-dessus.
- Le déficit intérieur primaire, qui reste le point d’ancrage de notre politique budgétaire, devrait rester inchangé à 3,3 % du PIB en 2016, ce qui aura pour effet de réduire la dette publique de 0,6 point de PIB, à 46,6 % du PIB. Ces objectifs sont à la base de la loi de finances rectificative pour 2016 adoptée par l’Assemblée nationale en octobre 2016. À l’appui de cet objectif, les recettes intérieures seront maintenues à 8,0 % du PIB, tandis que les dépenses primaires seront légèrement comprimées à 11,3 % du PIB, inclusion faite de nouveaux apports financiers de la part des pays de la région pour financer la démobilisation. Les dépenses sociales resteront inchangées à 5 milliards de francs CFA en 2016.
- L’écart de financement pour l’exercice demeure inchangé à 50 milliards FCFA. 21,6 milliards de francs CFA ayant déjà été décaissés, le solde (28,4 milliards de francs CFA) sera couvert par la deuxième tranche de l’Union européenne et les engagements en cours de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du FMI.

13. **En supposant une amélioration de la situation sécuritaire et la mise en œuvre de politiques appropriées, les principaux objectifs macroéconomiques à moyen terme demeurent inchangés, à l’exception d’une légère révision de tendance s’agissant de la croissance en 2017 :**

- **Le taux de croissance du PIB réel se situera 5 %** impulsé par la reprise de l’activité économique dans l’ensemble des secteurs et par la promotion des investissements publics et privés dans les infrastructures (eau et électricité) et dans les secteurs sociaux. La levée de l’embargo partiel sur les exportations de diamants en provenance de certaines régions devrait relancer la production et les exportations de diamants dans ce secteur clé.

- **L'inflation sera ramenée à 4,5 %**, grâce aux bons résultats enregistrés dans l'agriculture de subsistance, l'amélioration continue des circuits de distribution et une politique prudente en matière de salaires.
- **Une réduction du déficit intérieur primaire à 1,9 % du PIB, contre 3,3 % du PIB en 2016.** Pour atteindre cet objectif, il faudra accroître les recettes et maîtriser de façon rigoureuse les dépenses non prioritaires, de manière à affecter davantage de ressources aux secteurs sociaux.
- **Une légère hausse du déficit courant à 9,6 % du PIB**, contre 9 % du PIB en 2015, en raison d'un accroissement des importations.

POLITIQUES ET RÉFORMES BUDGÉTAIRES

F. Réformes liées aux recettes

14. **Pour le reste de 2016 nous avons défini un certain nombre d'autres mesures afin d'atteindre notre objectif annuel en matière de recettes, malgré une baisse importante enregistrée en septembre.** Cette contreperformance s'explique les retards enregistrés dans la mise en œuvre de la nouvelle structure des prix des produits pétroliers et des recettes inférieures aux prévisions en raison d'un report de sa mise en œuvre pour permettre aux importateurs d'écouler leurs anciens stocks. En conséquence, nous entendons mettre en œuvre de nouvelles mesures pour renforcer l'administration fiscale et douanière afin d'atteindre l'objectif de 2016. Les nouvelles mesures seront intégrées au plan d'action à moyen terme qui sera révisé avec l'assistance technique du FMI. Outre les mesures énoncées dans le MPEF du 20 juillet, nous entendons :

- Lancer une campagne de recouvrement forcé des arriérés fiscaux.
- Centrer les efforts sur l'identification des grandes et moyennes entreprises défailtantes en matière de TVA.
- Assurer la pleine mise en œuvre de la mercuriale révisée afin de valoriser les exportations de bois sur la base des prix internationaux. Dans le secteur pétrolier, nous améliorerons les contrôles de TVA et veillerons ne plus recourir à la compensation entre les sommes dues aux importateurs et impôts dus à l'État.
- Suspendre la pratique des main levées accordées aux importations de biens et contrôler la régularisation des mainlevées accordées.
- Accélérer le dédouanement des véhicules sous douane en attente au port sec.
- Augmenter à 3 la fréquence hebdomadaire des convois entre Douala et Bangui contre 2 actuellement.

15. **Bien que la situation de trésorerie jusqu'à la fin août 2016 ait été conforme aux objectifs du programme, elle sera difficile pour le reste de l'année.** En raison de la baisse des recettes en septembre (1,4 milliards de francs CFA) par rapport à l'objectif du programme, de la concentration des décaissements de l'aide budgétaire en décembre et de la nécessité d'apurer les arriérés de paiement extérieurs accumulés au cours des huit premiers mois de l'année, les autorités entendent adopter des mesures visant à maîtriser les dépenses, dont :

- i) la suspension du règlement des arriérés intérieurs antérieurs à 2016;
- ii) la suspension des avances sur salaires;
- iii) la suspension du paiement des congés non pris;
- iv) l'instauration d'un plafond de 50 millions de francs CFA pour les dépenses de missions à l'étranger; et
- v) l'arrêt de tout engagement de dépenses à compter du 5 novembre 2016. La mise en œuvre de ces mesures permettra de maintenir les dépenses à 145 milliards de francs CFA. En outre, le Comité de trésorerie se réunira une fois par semaine afin d'assurer le suivi rigoureux du recouvrement des recettes et d'ajuster en conséquence le niveau des dépenses. Enfin, nous allons porter notre réserve financière à 15 milliards de francs CFA la fin de l'année pour nous permettre de ne pas accumuler d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs et faciliter la couverture des dépenses de base des quatre premiers mois de 2017 au cours desquels aucun décaissement n'est prévu.

16. **Pour 2017, la stratégie budgétaire continuera de viser une meilleure couverture des dépenses primaires par les ressources intérieures.** Conformément au programme appuyé par la FEC, le projet de loi de finances de 2017 vise un ratio recettes intérieures/PIB de 8,7 %. De nouvelles mesures devraient rapporter environ 5,5 milliards de francs CFA en recettes supplémentaires : politique fiscale 1,9 milliard de francs CFA, améliorations de l'administration des recettes 3 milliards de francs CFA, et rationalisation des exonérations [400 millions de francs CFA]. Cet objectif pourra être atteint grâce à :

- La poursuite de la révision de la législation fiscale et du tarif douanier pour assurer sa conformité aux tarifs extérieurs communs et directives de la CEMAC (1,5 milliards de francs CFA), notamment l'instauration d'un droit d'accises sur les consommations téléphoniques (750 millions de francs CFA) et l'augmentation du taux de droit de douane sur la farine, l'huile de palme et les poissons congelés (750 millions de francs CFA).
- La limitation des exonérations uniquement à celles prévues par les lois en vigueur et non-introduction de nouvelles exonérations fiscales à compter de janvier 2017 et, par voie de conséquence, la suppression du comité interministériel chargé de l'octroi des exonérations fiscales. En outre, toutes les exonérations fiscales existantes et leur impact sur le plan des recettes seront publiés d'ici la fin 2017 [**repère structurel à décembre 2017**] puis analysées en vue d'en limiter la portée.

- D'autres améliorations en matière d'administration des recettes et des opérations fiscales grâce à la poursuite de la mise en œuvre des plans d'action à moyen terme élaborés en mars 2016 par les régies de recettes.

17. **En outre, sur la base des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2016, nous avons mis à jour nos plans d'action pour inclure d'autres mesures et contrôler les exonérations.** Ces dernières portent sur :

- Le renforcement des contrôles des exonérations pour veiller à ce que la nature et la quantité des biens exonérés soient alignées sur celles prévues par les textes et que tout abus ou fraude soient sanctionnés.
- La sécurisation des opérations de transit en douane entre le port de Douala et le bureau de douane de destination à Bangui ; et
- L'amélioration de la gestion du civisme fiscal, notamment grâce à un échange d'informations systématique entre les administrations fiscale et douanière et le recoupement des déclarations douanières et fiscales.

18. **Le plan d'action sera de nouveau mis à jour pour intégrer les recommandations de la mission d'assistance technique sur la politique fiscale prévue en janvier 2017.** Les réformes seront agencées de façon appropriée, en tenant compte des capacités de l'administration des recettes et des besoins de développement. Cette mission passera notamment en revue la parafiscalité, la fiscalité indirecte (accises et TVA), les exonérations et la fiscalité des secteurs du diamant, des télécommunications et de la forêt. A la suite de cela, nous entendons :

- Procéder à la révision de la législation applicable aux accises et à la TVA et l'identification des améliorations nécessaires en matière d'assiette fiscale et de structure des taux d'imposition pouvant être incluses dans la [loi de finances rectificative 2017/ loi de finances 2018]].
- Établir un inventaire complet de la parafiscalité et un plan d'action pour réduire le nombre de ces impôts et maîtriser leur utilisation [critère de réalisation de septembre 2017].
- Introduire un nouveau mécanisme de tarification des produits pétroliers en vue de répercuter entièrement les cours internationaux sur les prix à la pompe.

Réformes de gestion des finances publiques

19. **Nous restons déterminés à mettre en œuvre notre programme de réformes de gestion des finances publiques, conformément au MPEF de juillet 2016.** Pour le reste de 2016 et pour 2017, nous comptons :

- **Améliorer notre cadre comptable et assurer un meilleur suivi de l'exécution budgétaire.** Nous allons accélérer le travail technique nécessaire pour établir les balances comptables pour 2010-2014 tout en continuant à produire dans les délais les balances comptables pour le reste de 2016 et pour 2017. À cette fin, nous allons : (i) continuer d'assurer la maintenance et corriger les imperfections du système GESCO et préparer une alternative logicielle avec le concours de nos partenaires; (ii) adhérer strictement aux dispositions réglementaires sur l'utilisation des procédures exceptionnelles de paiement des dépenses, lesquelles ne devraient pas dépasser 5 % des dépenses hors salaires et hors dette; et (iii) inclure cette disposition dans la loi de finances 2017. Toutes ces mesures sont déterminantes pour améliorer le cadre comptable et pour présenter les lois de règlement pour 2015 et 2016 en 2017.
- **Renforcer la gestion de trésorerie.** Cela nous permettra de programmer les flux de recettes et de calibrer les dépenses en évitant l'accumulation d'arriérés et en tenant compte des engagements des bailleurs de fonds. Nous continuerons d'associer les partenaires aux réunions régulières du comité de trésorerie.
- **Poursuivre la réforme de la fonction publique.** Nous continuerons de procéder à l'assainissement du fichier de la fonction publique afin d'éliminer les travailleurs fantômes, de veiller au retour des diplomates à l'issue de leurs fonctions dans le pays d'affectation, de sécuriser le fichier des agents de la fonction publique et de mettre en place de nouvelles procédures de recrutement et de gestion.

G. Stratégies relatives aux arriérés de paiement intérieurs

20. **L'apurement des arriérés de paiement intérieurs reste un objectif essentiel pour le rétablissement de la confiance des créanciers et de la crédibilité de l'État.** Il s'agit d'arriérés de paiements accumulés vis-à-vis des salariés (dette sociale), des fournisseurs privés, des banques commerciales, de la BEAC et des dettes croisées.

- **Arriérés sociaux :** le gouvernement a redoublé d'efforts dans l'apurement des arriérés de salaires et de pensions accumulés au cours des années précédentes et il est déterminé à poursuivre le paiement régulier des salaires et des pensions. A fin 2016, le stock des arriérés de paiements sociaux a atteint 72,3 milliards de francs CFA. Les travaux techniques continueront d'être approfondis avant de passer aux étapes ultérieures, lesquelles consisteront à vérifier (d'ici fin janvier 2017) et valider (d'ici fin avril 2017) le stock final à régler.
- **Arriérés commerciaux :** ils sont estimés à 14 milliards de francs CFA, à l'exclusion des arriérés accumulés en 2015 en 2016 en cours de validation. Des audits seront réalisés d'ici janvier 2017 et leur résultat sera validé d'ici avril 2017

- **Arriérés envers les banques commerciales :** ils ont été récemment analysés par un consultant indépendant. Ils sont évalués à 25,6 milliards de francs CFA. La prochaine étape consiste à valider ces estimations avec les banques commerciales afin d'arrêter les montants définitifs. Une fois cette étape accomplie d'ici fin 2016, le gouvernement entend les apurer sous la forme d'une émission de bons du Trésor négociables aux taux d'intérêt du marché, au second trimestre 2017. L'opération devrait avoir un impact positif sur les finances publiques grâce à une réduction des charges d'intérêt versées aux banques. Elle permettra par ailleurs aux établissements bancaires de rééquilibrer leur bilan.
- **Arriérés envers la BEAC.** L'accord d'avril 2016 consolide tous les passifs (à l'exception des avances statutaires et exceptionnelles) à 55,9 milliards de francs CFA. L'accord prévoit de différer les remboursements à mars 2018.

21. **Pour assurer un meilleur suivi des arriérés, le gouvernement produira et mettra à jour à intervalle trimestriel une liste par type de créancier (tableau 1).**

H. Gestion et viabilité de la dette extérieure

22. **L'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs envers certains créanciers fait ressortir les lacunes de nos unités de gestion de la dette et l'insuffisance des réserves de liquidité pour compenser les retards de décaissement des bailleurs de fonds.** Des arriérés de paiements extérieurs ont été accumulés en 2016 et nous comptons les apurer avant la fin de l'année. De plus, nous avons pris des mesures pour prévenir l'accumulation d'arriérés de paiement à l'avenir, conformément au programme. Les nouveaux recrutements et une formation appropriée vont renforcer les capacités de la direction de la gestion de la dette qui est chargée de produire des rapports mensuels sur le service de la dette. Nous comptons en outre accroître nos volants de liquidités afin d'être en mesure de compenser les retards de décaissement des bailleurs de fonds et de limiter les risques d'accumulation d'arriérés.

23. **De plus, nous sommes résolus à redoubler d'efforts pour résorber les arriérés pré-PPTE envers les créanciers avec lesquels nous n'avons toujours pas d'accords.** Notre pays a des arriérés envers l'Argentine, la Guinée équatoriale, l'Irak, la Libye et le Monténégro, et le gouvernement s'est mis en rapport avec ces créanciers en vue de reprendre les discussions et conclure un accord d'allègement de la dette en des termes conformes à ceux de l'accord de 2009 avec le Club de Paris. En raison des crises politiques et sécuritaires de 2013, notre pays a accumulé après l'Initiative PPTE des arriérés envers la Chine, l'Inde et le Fonds de développement saoudien. Notre gouvernement reste résolu à résorber ces arriérés et à se mettre en rapport avec ces créanciers. Enfin, conformément aux conclusions de la dernière analyse de la viabilité de la dette, le gouvernement reste résolu à obtenir des dons pour financer le développement économique du pays, le recours aux prêts largement concessionnels étant limité aux projets cruciaux pour lesquels il ne sera pas possible d'obtenir des dons.

I. Autres réformes structurelles

24. **Nous allons entreprendre des réformes structurelles et institutionnelles pour promouvoir l'essor du secteur privé.** Ces réformes, qui visent à améliorer le climat des affaires, seront axées sur la modernisation et l'actualisation du cadre légal de l'investissement dans les secteurs économiques clés. À cette fin, le gouvernement entend mettre en place le Cadre mutuel d'amélioration des affaires (CMAA) afin de promouvoir le dialogue avec le secteur privé et d'en accroître l'efficacité. Deux projets de loi sont en cours de préparation en vue de revitaliser les activités de télécommunications. Dans le même ordre d'idées, nous allons actualiser le code des investissements, le code minier, le code des télécommunications et la réglementation en vigueur dans le secteur forestier. Le gouvernement entend soumettre les textes révisés à l'Assemblée Nationale en mars 2017. Enfin, un guichet unique sera ouvert pour faciliter les démarches administratives des investisseurs.

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

25. **Nous sommes conscients de la nécessité de développer l'intermédiation financière.** L'amélioration de la qualité des services des banques commerciales et les remboursements en temps opportun des prêts par les emprunteurs seront essentiels pour atteindre cet objectif. Le séminaire de juin 2015 sur l'amélioration des services bancaires, a été suivi de la mise en œuvre d'un plan de travail du Conseil national du crédit. Ce plan comprend un ensemble de mesures visant à renforcer le système judiciaire pour faciliter le règlement des différends entre les emprunteurs et les établissements prêteurs, développer le réseau des institutions de microfinance, diversifier l'offre de produits financiers afin d'améliorer l'inclusion financière ainsi qu'à améliorer les pratiques de gestion des risques et de crédit. Dans ce contexte, nous avons prévu de demander à l'institution de supervision régionale (COBAC) de conduire une mission devant passer en revue le respect des ratios prudentiels des banques locales. Nous mettons par ailleurs en œuvre un plan d'action visant à établir des registres du commerce et du cadastre, encourager un plus grand nombre de banques à offrir des services bancaires mobiles et organiser des séminaires d'information sur les services financiers à l'intention des établissements bancaires et du public. En outre, nous attachons une grande attention aux mesures de suivi de la gestion des risques et aux pratiques de crédit afin de circonscrire les risques prudentiels. Enfin, nous sommes en train d'étudier les options en vue de permettre au secteur agricole d'accéder au financement bancaire, en particulier l'établissement d'une banque agricole avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

26. **Nous continuons à reconstituer nos capacités pour être en mesure de mener à bien la réalisation du programme.** Nous avons bénéficié en 2016 de l'assistance technique de

partenaires pour le développement en vue de renforcer le recouvrement des recettes douanières, améliorer la gestion de la trésorerie, renforcer l'interconnexion des modules budgétaires et comptables informatisés pour assurer la continuité du Système d'information de gestion financière publique (GESCO) et poursuivre la réforme de la fonction publique. Pour 2017, nous nous sommes entendus avec le FMI sur une stratégie globale de renforcement des capacités dans le contexte du projet pilote de Cadre de renforcement des capacités (CRC). Dans ce domaine, nos priorités restent le recouvrement des recettes intérieures, la gestion des finances publiques, les statistiques macroéconomiques, la réforme de la fonction publique et les capacités macro budgétaires. Les objectifs consistent en premier lieu à renforcer le dispositif institutionnel existant qui coordonne l'assistance technique et la formation afin d'accroître les recettes, améliorer l'efficacité des dépenses, restaurer la discipline budgétaire, renforcer la gestion de la dette et créer une unité macro budgétaire centrale. Si le risque sécuritaire s'intensifie, nous prévoyons de former nos cadres à l'extérieur. Nous comptons également tirer pleinement profit de l'assistance technique additionnelle qui doit nous être apportée par le FMI en ce qui concerne la politique fiscale, l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, l'établissement de la comptabilité nationale et les données sur le commerce extérieur (tableau 4). Dans le cadre du projet pilote, nous entendons améliorer nos capacités et utiliser au mieux l'assistance technique et les formations mises à notre disposition par les partenaires et le FMI. Afin de pallier le manque de personnel local qualifié, nous prévoyons de recruter des jeunes diplômés et de les former aux techniques identifiées comme essentielles pour améliorer nos capacités. La modernisation des équipements est également en cours avec l'appui des bailleurs.

SUIVI DU PROGRAMME

27. **Le suivi de l'exécution du programme continuera à être assuré au moyen des critères quantitatifs de réalisation, d'indicateurs et de repères structurels (tableau 2).** Les critères de réalisation à fin décembre 2016 et fin juin 2017 ont été maintenus. Des indicateurs à fin septembre 2017 et des critères de réalisation à fin décembre 2017 sont proposés. La présentation au Parlement de la loi de finances 2017 conformément au programme sera une **mesure préalable** au titre de la première revue du programme FEC. Les critères de réalisation à fin décembre 2016 seront appréciés Durant la seconde revue en mars 2017 et les critères de réalisation à fin juin 2017 seront appréciés Durant la troisième revue en septembre 2017.

28. **Sur le plan structurel, nous avons adopté de nouveaux repères structurels pour 2017 (tableau 3), à savoir :**

- i) la renégociation de la convention avec les établissements bancaires (fin- juin 2017);
- ii) le lancement des audits de la dette sociale, de la dette des fournisseurs et des dettes croisées (fin-février 2017);
- iii) la limitation des exonérations uniquement à celles prévues par les lois en vigueur et la non introduction de nouvelles exonérations fiscales (dans le cadre de la loi de finances 2017);

- iv) la publication de l'ensemble des exonérations existantes (de façon continue); (fin-décembre 2017);
- v) un inventaire exhaustif des taxes parafiscales et un plan d'action pour les transférer au compte unique du Trésor (fin-septembre 2017); et
- vi) l'établissement du compte de gestion 2016 (fin-septembre 2017).

29. **Tout au long de la durée du programme, nous nous engageons à ne pas instituer ni intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, à ne pas établir des pratiques de taux de change multiples, à ne pas conclure des accords bilatéraux non conformes à l'article VIII des Statuts et à ne pas imposer ou accroître des restrictions pour influencer la balance des paiements.** En outre, le gouvernement s'engage à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes les nouvelles mesures financières ou structurelles qui peuvent s'avérer nécessaires pour assurer la bonne exécution du programme.

Tableau 1: République centrafricaine : stock des arriérés intérieurs et extérieurs
(milliards FCFA)

Type de créancier	août-16	déc.-16 proj.	mars-17 proj.	juin-17 proj.	sept.-17 proj.	déc.-17 proj.	mars-18 proj.	juin-18 proj.	sept.-18 proj.	déc.-18 proj.
Intérieur										
Total	176,4	173,9	171,9	169,9	167,9	166,4				156,3
BEAC ¹	55,9	55,9	55,9	55,9	55,9	55,9				52,9
Banques commerciales ²	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6				25,6
Fournisseurs privés ²	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0				14,0
Paievements sociaux ²	72,3	69,8	67,8	66,8	64,8	63,8				56,8
Dettes croisées et autres	8,6	8,6	8,6	7,6	7,6	7,1				7,0
Extérieur										
Total	159,9	158,4				158,4				158,4
Dettes bilatérales ³	153,7	152,2				152,2				152,2
Dettes multilatérales ⁴	6,2	6,2				6,2				6,2

Source : autorités centrafricaines.

¹ L'accord d'avril 2016 consolide tous les prêts exigibles et passifs audités (à l'exclusion des avances exceptionnelles et statutaires qui s'élèvent à 22,5 milliards FCFA).

L'accord prévoit le report des remboursements à mars 2018.

² Estimation. Audit et validation prévus pour le début 2017. Les arriérés envers les fournisseurs privés excluent les arriérés de 2015 et 2016 qui sont en train d'être revus.

³ Les autorités sont en train de négocier la résolution de ces arriérés, dont beaucoup sont antérieurs à l'opération PPTE. Dans le cadre de l'accord avec le Club de Paris, la RCA s'est engagée à négocier la dette hors Club de Paris aux mêmes conditions que celles accordées par le Club de Paris.

⁴ Principalement contributions impayées à organisations internationales.

Tableau 2. République centrafricaine : critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2016–17
(milliards FCFA; en valeur cumulée depuis le début de l'année)

	Fin décembre 2015		31 août 2016		Fin décembre 2016	Fin mars 2017	Fin juin 2017	Fin septembre 2017	Fin décembre 2017
	Stock	CR	Effectif	État	CR	Objectif indicatif	CR	Objectif indicatif	CR
Critères de réalisation quantitatifs									
Crédit net à l'État (plafond, flux cumulés pour l'année)	186,0	4,5	-6,0	Tenu	3,2	-1,7	-2,5	-4,0	-5,3
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) ¹		51,0	52,3	Tenu	84,7	25,0	50,1	74,7	102,0
Déficit primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²		-19,9	-3,1	Tenu	-34,7	-7,2	-13,7	-16,0	-21,9
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)		-3,7	-7,3	Tenu	-5,6	-2,0	-4,0	-6,0	-7,5
Critères de réalisation continus									
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) ^{3, 4}		0,0	0,0	Tenu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non accumulation d'arriérés au titre du remboursement de la dette intérieure (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3, 4}		0,0	1,5	Pas tenu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs									
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année)		3,3	5,4	Tenu	5,0	1,5	3,0	4,5	6,0
Pour mémoire :									
Nouvelle dette concessionnelle/dette extérieure contractée ou garantie par l'État		6,0	0,0		6,0	3,0	6,0	6,0	6,0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État (divestiture receipts) (voir le PAT pour plus amples informations).

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État moins tous les intérêts payés et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'État (voir le PAT).

Tableau 3. République centrafricaine : repères structurels, 2016–17

Mesures	Echéance	Objectif macroéconomique	Etat de mise en œuvre
Adoption d'une décision ministérielle mettant un terme à l'ouverture de nouveaux comptes par l'État auprès des banques commerciales.	Fin juillet 2016	Amélioration de la gestion des finances publiques	Pas observé. Mis en œuvre en août.
Transmission à l'Assemblée Nationale d'un collectif budgétaire au titre de l'année 2016 qui soit	Fin août 2016	Renforcement de l'obligation de rendre compte	Observé
Adoption par le Ministre des Finances et du Budget d'une liste identifiant tous les comptes de l'État auprès des banques commerciales et leurs	Fin août 2016	Amélioration de la gestion des finances publiques	Pas observé. Mis en œuvre en septembre.
Adoption d'une décision interministérielle basant la structure des prix des produits pétroliers locaux sur les prix internationaux Platts	Fin juillet 2016	Amélioration du recouvrement des recettes	Pas observé. Mis en œuvre en août.
Déclaration de patrimoine des ministres conformément aux dispositions légales en vigueur	Fin juillet 2016	Amélioration de la gouvernance	Pas observé. Mis en œuvre en août.
Remise par le Ministre des affaires étrangères de titres de transport aux diplomates ayant terminé leur mission afin de faciliter leur rapatriement	Fin décembre 2016	Rationalisation de la masse salariale	
Consolidation du compte unique du Trésor en clôturant les comptes non essentiels de l'État auprès des banques commerciales, et ceux non liés aux projets dans le cadre de conventions avec les bailleurs de fonds.	Fin mars 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	
Adoption par le Ministre des finances d'un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure	Fin juin 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette	
Nouveaux repères proposés :			
Présentation de la loi de finances 2017 au Parlement, conformément au programme	Mesure préalable		
Limitation des exonérations uniquement à celles prévues par les lois en vigueur et gel de nouvelles exonérations fiscales (dans le budget 2017)	Fin décembre 2016	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	
Lancement des audits de la dette sociale, de la dette des fournisseurs et des dettes croisées	Fin février 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette	
Renégociation de la convention avec les établissements bancaires	Fin juin 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	
Inventaire exhaustif des taxes parafiscales et plan d'action pour les transférer au compte unique du Trésor	Fin septembre 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	
Établissement du compte de gestion 2016	Fin septembre 2017	Renforcement de l'obligation de rendre compte	
Publication de l'ensemble des exonérations existantes	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et renforcement de l'obligation de rendre compte	

Tableau 4. République centrafricaine : activités d'assistance technique, 2016–17

Date	Département	Objet de la mission
sept-16	Afrique Finances publiques	Visite des services du FMI Renforcement de l'union douanière de la CEMAC
oct-16	Finances publiques	AFRITAC Centre : Administration des recettes
nov-16	Statistiques	AFRITAC Centre: Statistiques des finances publiques
	Finances publiques	Administration des recettes
déc-16	Statistiques	Statistiques de la balance des paiements
	Finances publiques	AFRITAC Centre: Gestion des finances publiques
janv-17	Marchés monétaires et de capitaux	AFRITAC Centre: Cadre de gestion des passifs
	Finances publiques	Politique fiscale
	Finances publiques	AFRITAC Centre: Administration des recettes
	Finances publiques	AFRITAC Centre: Administration fiscale
févr-17	Finances publiques	AFRITAC Centre: Gestion des finances publiques
	Marchés monétaires et de capitaux	AFRITAC Centre: Gestion des passifs
	Finances publiques	Gestion des finances publiques
	Finances publiques	AFRITAC Centre: Administration fiscale
avr-17	Statistiques	AFRITAC Centre : Statistiques des finances publiques
	Statistiques	AFRITAC Centre: Comptabilité nationale
avr-17	Finances publiques	AFRITAC Centre : Gestion des finances publiques

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique de 2016

INTRODUCTION

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) préparé par les autorités de la République Centrafricaine.** En particulier, il fixe

- la périodicité et les délais de communication des données ;
- les définitions et les méthodes de calcul ;
- les objectifs quantitatifs ;
- les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs
- les repères structurels
- les autres engagements pris au titre du MPEF.

2. **Sauf indication contraire**, tous les critères de réalisation et repères indicatifs sont évalués sur base cumulative à compter du 1^{er} janvier de la même année.

A. Hypothèses du programme

3. **Taux de change.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale de la République centrafricaine (RCA), le franc CFA (F CFA), sur la base des taux de change utilisés pour préparer la FEC. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous

FCFA/dollar américain : 585

FCFA/Euro : 656

FCFA/DTS : 815

Définitions

4. **Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République centrafricaine (RCA) et n'inclut pas les collectivités locales**, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

5. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/ 140), ultérieurement amendée le 5 décembre 2014 par la décision du Conseil d'administration n° 1 5688-(14/ 107) :

a) « **Dettes** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;

iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

c) **La dette extérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (F CFA).

d) **La dette intérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée en franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (F CFA).

6. **Dettes garanties.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

7. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 50 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet

effet est 5 pour cent.

8. Le **total des recettes du gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le chapitre 5 du MSFP 2001) comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes du Gouvernement aux fins du programme.

9. On entend par **total des dépenses du Gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt, et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. Le total des dépenses du Gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

10. Les **salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires) y compris les employés des forces armées et de sécurité ; la rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

11. **Aux fins du présent mémorandum, le terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 5 ci-dessus) et qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

12. **Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'État et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai

réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.

- Les arriérés de paiement sur la dette intérieure sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat;

13. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent.

B. Objectifs quantitatifs

14. **Les objectifs quantitatifs (OQ) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Les clauses d’ajustement des OQ sont précisées dans la section D.**

Plafond relatif au financement intérieur du budget de l’État.

- **Le financement public intérieur de l’État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire à l’État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l’État, y compris le produit de la vente des avoirs de l’État, incluant des ressources provenant de cession de parts d’entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l’État sur le marché financier régional de la CEMAC et libellés en francs CFA, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l’Afrique Centrale (BEAC) à l’État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l’allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire à l’État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l’État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l’État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l’État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l’État comprennent l’encaisse en francs CFA, [les comptes chèques postaux], les obligations cautionnées, ainsi que l’ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l’exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d’État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l’État envers le système bancaire couvrent l’ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

Plancher sur les recettes intérieures totales de l’État.

- **Recettes intérieures de l’État:** seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

Plancher sur les dépenses sociales de l'État.

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture et le développement rural. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

Plafond relatif au solde budgétaire primaire intérieur.

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base engagements, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Les paiements au titre des arriérés ne rentrent pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

Plancher sur la réduction des arriérés de paiement intérieurs.

- **L'État s'engage à apurer certains arriérés prioritaires qui ont validés.**

Non-accumulation de dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.

- **L'État s'engage à ne pas contracter ou ne pas garantir d'emprunts non-concessionnels.** Les emprunts pour financer des projets ne doivent pas aggraver les vulnérabilités au niveau de l'endettement qui sont soulignées dans l'analyse de la viabilité de la dette, préparée conjointement par les personnels de la Banque mondiale et du FMI.

Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs par l'État.

- **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis au paragraphe 12.
- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce critère de performance quantitatif s'applique de façon continue. Par rapport à ce dernier, une obligation qui n'a pas été payée dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considéré comme un arriéré de paiement extérieur

Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État.

- **Les arriérés de paiements intérieurs** sont définis au paragraphe 13.
- **L'État s'engage à la non-accumulation d'arriérés intérieurs.**

Repères structurels

15. **Adopter une décision mettant un terme à l'ouverture de nouveaux comptes bancaires dans les banques commerciales pour le compte de l'État, à l'exclusion des comptes liés aux projets faisant l'objet d'une convention avec les bailleurs de fonds.**

- Une décision devra être adoptée interdisant l'ouverture de nouveaux comptes bancaires dans les banques commerciales pour le compte de l'État, à l'exclusion des comptes liés aux projets faisant l'objet d'une convention avec les bailleurs de fonds. Cette décision aura pour but le renforcement et l'assainissement des finances publiques.

Transmission à L'Assemblée Nationale un collectif budgétaire au titre de l'année 2016.

- Le collectif budgétaire au titre de l'année 2016 devra être transmis à l'Assemblée Nationale. Ceci facilitera le retour pour à la normalisation de la gestion des finances publiques.

Adoption d'une décision par le Ministère des Finances identifiant tous les comptes de l'État et leur contenu.

- Une décision devra être adoptée identifiant tous les comptes de l'État et leur contenu dans les banques commerciales afin de sécuriser et renforcer la gestion du compte unique du Trésor.

Adoption d'un décret basant la structure des prix des produits pétroliers locaux sur les prix internationaux Platts

- Une décision devra être adoptée basant la structure des prix des produits pétroliers locaux sur les prix internationaux Platts pour renforcer la transparence dans la structure des prix et augmenter les recettes intérieures.

Déclaration de la patrimoine des ministres conformément aux dispositions légales en vigueur.

- La mise en application de ces dispositions légales vise le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance.

Rapatriement des diplomates en fin de leur mission

- Les diplomates devront être rapatriés en RCA dès la fin de leur mission à l'étranger pour limiter les dépenses publiques.

Consolider le compte unique du Trésor en fermant les comptes n'appartenant pas aux bailleurs de fonds et les comptes non essentiels de l'État ouverts dans les banques commerciales.

- Une décision devra être prise pour assurer la clôture des comptes bancaires publics ouverts dans les banques commerciales et gérés hors du système de gestion centralisé de la trésorerie de l'État, à l'exception des comptes liés aux projets et consolider le compte unique du Trésor

Adoption par le Ministre des Finances d'un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure

- Un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure devra être adopté dans le but de rétablir la crédibilité de l'État en rétablissant la confiance des créanciers.

Dépôt du budget 2017 au parlement conformément au programme

- Un budget de 2017 conforme au programme devra être soumis au parlement pour examen en tant que mesure préalable au titre de la première revue du programme

Restriction des exonérations uniquement sur celles prévues par la loi et gel de nouvelles exonérations fiscales (dans le cadre du budget 2017)

- Une décision devra être prise pour restreindre les exonérations uniquement à celles prévues par la loi et imposer également le gel de toutes nouvelles exonérations fiscales. Cela améliorera la transparence et la collecte des recettes.

Le lancement des audits de la dette sociale, de la dette des fournisseurs, et des dettes croisées

- L'objectif est d'améliorer la gestion des finances publiques et renforcer les pratiques de gestion de la dette

La renégociation des conventions avec les banques

- L'objectif est de renforcer le système de gestion de la trésorerie

Un inventaire complet des taxes parafiscales et un plan d'action pour assurer leur transfert en temps voulu au CUT

- Il faudra élaborer un plan d'action pour dresser un inventaire complet des impôts parafiscales et pour assurer leur transfert en temps voulu au CUT. L'objectif est d'améliorer la gestion des finances publique

La production du compte de gestion de 2016

- Il faudra prendre une décision pour assurer la production en temps voulu du compte de gestion 2016

La publication de toutes les exonérations fiscales existantes

- Une décision doit être prise pour publier toutes les exonérations fiscales existantes afin d'améliorer la transparence et la responsabilité

Communication de données au FMI

16. **Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III.** En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme, et à informer les services du FMI si les objectifs du programme ont été atteints.

Tableau 1. République centrafricaine: communication de données au FMI au titre du financement dans le cadre de l'accord FEC	
Description des données	Délai
Rapport semestriel qui évalue les indicateurs quantitatifs et les mesures structurelles (tableaux 11 et 12 du MPEF), avec documents à l'appui	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels des la banques centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours qui suivent la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.
Montant mensuel des arriérés de paiement intérieurs sur les biens et les services et sur les salaires, y compris pensions et primes non versées	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure à la fin de la période	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, charges d'intérêt, etc.)	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque trimestre.
Ventilation des décaissements au titre des dépenses courantes et de capital, financées sur ressources intérieures et extérieures	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en numéraire (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par grands créanciers	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière extérieure et allègement de la dette extérieure consenti par créancier extérieur (y compris date, montant et créancier)	Dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.